BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 novembre 2017	***N° 2017-726***

Convocation du 17 novembre 2017
Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 novembre 2017**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction de l'Eau**	***N° 2017-726***

Exercice 2016 - Présentation des Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif, et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon-Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint-Jean-d'Illac - Martignas-sur-Jalle - Information

---

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'exécutif de chacun des membres de l'EPCI présente à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel.

De plus, le compte administratif accompagnant le rapport annuel de l'EPCI doit également être communiqué lors de l'assemblée délibérante en séance publique de chacun des membres de l'EPCI (article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales).

Au 1er janvier 2017, cinq communes de Bordeaux Métropole dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable (Carbon-Blanc, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, et Martignas-sur-Jalle), et une commune dépend d'une structure intercommunale extérieure pour le service de l'assainissement collectif (Martignas-sur-Jalle).

I) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon Blanc

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAO) de Carbon-Blanc, créé en 1934, est un syndicat exerçant une compétence obligatoire « eau potable » sur 10 communes dont 4 communes du territoire de Bordeaux Métropole : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en Communauté urbaine en 1966 (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015), la compétence obligatoire « eau potable » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit aux communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au sein du SIAO devenant un syndicat mixte.

La compétence « eau potable » est ainsi transférée de fait au SIAO pour ce qui concerne ces 4 communes.

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016 du SIAO de Carbon-Blanc

Le service du SIAO a été délégué à Lyonnaise des eaux par contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans à compter du 1er avril 2007.

Le SIAO dessert 27 384 abonnés en 2016 (+ 2,4 % par rapport à 2015), dont 15 440 abonnés sur les 4 communes du territoire métropolitain. Le volume facturé par le SIAO en 2016 est de 3 618 204 m^3, soit un volume moyen de 132,1 m^3 par abonné (- 6,3 % par rapport à 2015).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de sept forages implantés sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Pompignac, Saint-Loubès et Yvrac (2 forages).

Le rendement du réseau est évalué à 80,5 % en 2016 (- 2,5 % par rapport à l'année 2015).

La part eau potable pour une consommation de 120 m^3 s'élève au 1er janvier 2017 à 220,73 € TTC
(- 1,2 % par rapport au prix au 1er janvier 2016), soit 1,84 € TTC le m^3. Cette évolution s'explique par la baisse de la part délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs.
Sur le montant de 220,73 € TTC, 44% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement,
28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.

- Faits marquants de l'exercice 2016

  - ❖ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, au pont de la rue Austin Conte et rue Thérèse à Carbon-Blanc, rue de la Barbère à Ambarès et Lagrave, chemin de Moulinote à Saint-Loubès, rue Moulière à Sainte-Eulalie, rue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bassens.

  - ❖ Une étude diagnostic du réseau a été réalisée.

  - ❖ 2,0 km de canalisations ont été renouvelés en 2016.

II) Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement (SIAEA) de Saint-Jean-d'Illac – Martignas-sur-Jalle

Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac, Martignas-sur-Jalle a été créé le 6 juillet 1963 pour la gestion de l'eau potable, puis la compétence assainissement a été ajoutée en 1971. Le SIAEA exerce les compétences « eau potable » et « assainissement » sur deux communes dont l'une a été intégrée au périmètre communautaire le 1er juillet 2013 : Martignas- sur-Jalle. Bordeaux Métropole qui exerce, depuis sa création en Communauté urbaine en 1966 (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015), les compétences obligatoires « eau potable » et « assainissement » en lieu et place des communes membres, s'est substituée de plein droit à la commune de Martignas-sur-Jalle au sein du SIAEA lors de l'intégration de cette dernière.

Les compétences « eau potable » et « assainissement » ont été transférées de fait au SIAEA pour ce qui concerne la commune de Martignas-sur-Jalle.

La compétence gestion des eaux pluviales, antérieurement assurée par la commune, a été transférée à Bordeaux Métropole qui en a confié l'exploitation à la SGAC (Société de gestion de l'assainissement collectif de Bordeaux Métropole), ce principe ayant été repris dans l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales de Bordeaux Métropole.

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2016 du SIAEA de Saint-Jean-d'Illac-Martignas

- Service public de l'eau potable

Le service public de l'eau potable a été délégué par le SIAEA à Véolia Eau par contrat d'affermage, d'une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2006.

Le SIAEA dessert 6 157 abonnés en 2015, dont 2 834 abonnés sur la commune de Martignas-sur-Jalle (+ 1,4 % sur la commune de Martignas-sur-Jalle par rapport à 2015). Le volume total facturé par le SIAEA en 2016 est de 802 018 m^3, soit un volume moyen de 130,26 m^3 par abonné (+ 0,4 % par rapport à 2015).

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de deux forages implantés sur les communes de Saint-Jean-d'Illac et Martignas-sur-Jalle.

Le rendement du réseau est évalué à 88,9 % en 2016 (+ 5,1% par rapport à l'année 2015).

La part eau potable (redevances comprises, mais hors assainissement) pour une consommation de 120 m^3 sur la commune de Martignas-sur-Jalle s'élève, au 1er janvier 2017, à 145,35 € TTC (+ 2,31 % par rapport au prix au 1er janvier 2016), soit 1,21 € TTC le m^3.

- Service public de l'assainissement collectif

Le service public de l'assainissement collectif a été délégué par le SIAEA à Véolia Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans, à compter du 1er janvier 2006.

Le SIAEA dessert 5 884 abonnés en 2016, dont 2 765 abonnés sur la commune de Martignas-sur-Jalle (+ 1,5 % sur la commune de Martignas-sur-Jalle par rapport à 2015). Le volume total facturé par le SIAEA en 2016 est de 698 042 m^3, soit un volume moyen de 118,63 m^3 par abonné (+ 0,3 % par rapport à 2015).

Le service de l'assainissement du SIAEA gère deux stations d'épuration implantées sur la commune de Saint-Jean-d'Illac.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées est évalué à 99,5 %.

La facture du prix du service de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, pour une consommation de 120 m^3 sur la commune de Martignas-sur-Jalle s'élève, au 1er janvier 2017, à 310,82 € TTC (+ 9,48 % par rapport au prix au 1er janvier 2016), soit 2,59 € TTC le m^3.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, de bien vouloir prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présentés, conformément à l'article D2224-3 du CGCT, dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'un mois conformément aux articles L1411-13 et D2224-5 du CGCT, ainsi que des comptes administratifs du SIAO de Carbon-Blanc et du SIAEA de Saint-Jean-d'Illac-Martignas-sur-Jalle, conformément à l'article L5211-39 du CGCT.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **7 DÉCEMBRE 2017** **PUBLIÉ LE :** **7 DÉCEMBRE 2017**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne-Lise JACQUET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2016

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc
14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS
Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable SIAO de Carbon Blanc	
Territoire **27 384 Abonnés** **65 128 habitants**	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. 27 384 abonnés
Exploitation **En délégation de service public à Lyonnaise des Eaux**	Lyonnaise des Eaux a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production **4 865 069 m³ produits**	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2016, 4 865 069 m³ d'eau traitée.
Distribution **580 km de réseau** **3 618 204 m³ facturés**	3 618 204 m3 ont été facturés aux abonnés en 2016, soit en moyenne 152 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 80,5%.
Qualité **Bonne**	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 99,4 % au niveau physico-chimique.
Prix **220,73 € pour 120 m³**	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2017, 220,73 € (sur la base du tarif du 1er janvier 2017, toutes taxes comprises) soit une baisse de 1,2% par rapport à 2016. Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 28 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.

SOMMAIRE

Préambule **4**

1. Présentation générale du service **4**

1.1. Périmètre et nature du service assuré 4
1.2. Mode de gestion du service 5
1.3. Les clients et les volumes facturés 5
1.4. Les ressources en eau 6
1.5. Le réseau de distribution 7
1.5.1. Les réservoirs 7
1.5.2. Le réseau et les branchements 7

2. Faits marquants de l'exercice **7**

3. Indicateurs techniques **8**

3.1. Volumes prélevés 8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile 8
3.3. Volumes consommés et rendement 9
3.4. La qualité de l'eau 10
3.5. Les fuites sur réseau 11
3.6. Les opérations de renouvellement 11
3.7. Les investissements réalisés 11
3.8. Etat des branchements en plomb 12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service 12
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable 12
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes) 13

4. Indicateurs financiers **14**

4.1. Les tarifs 14
4.2. La facture d'eau 120 m^3 15
4.3. Les recettes du Délégataire 16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat 16
4.4.1. Les recettes d'exploitation 16
4.4.2. Les travaux réalisés en 2016 16
4.4.3. Etat de la dette du service 17
4.4.4. Amortissements réalisés en 2016 17
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée 17

5. Les indicateurs de performance **18**

5.1. Indicateurs descriptifs : 18
5.2. Indicateurs de performance : 18

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne **21**

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.
Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

☑ Production
☑ Protection du point de prélèvement
☑ Traitement
☑ Transport
☑ Stockage
☑ Distribution

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 27 384 abonnés, représentant environ 65 128 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2015-2016 (%)
	2014	2015	2016	
AMBARES-ET-LAGRAVE	5 819	5 999	6 221	**3,7%**
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 506	3 551	3 579	**0,8%**
BASSENS	2 585	2 585	2 607	**0,9%**
CARBON-BLANC	2 742	2 954	3 023	**2,3%**
FARGUES-SAINT-HILAIRE	11	10	10	**0,0%**
LORMONT	7	7	12	**NS**
MONTUSSAN	1241	1263	1287	**1,9%**
POMPIGNAC	1182	1199	1305	**8,8%**
SAINT-LOUBES	3838	3915	4000	**2,2%**
SAINTE-EULALIE	1975	1994	2051	**2,9%**
TRESSES	1 897	1 932	1 959	**1,4%**
YVRAC	1 322	1 324	1 330	**0,5%**
TOTAL	**26 125**	**26 740**	**27 384**	**2,4%**

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Lyonnaise des Eaux.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1er avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télé-relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

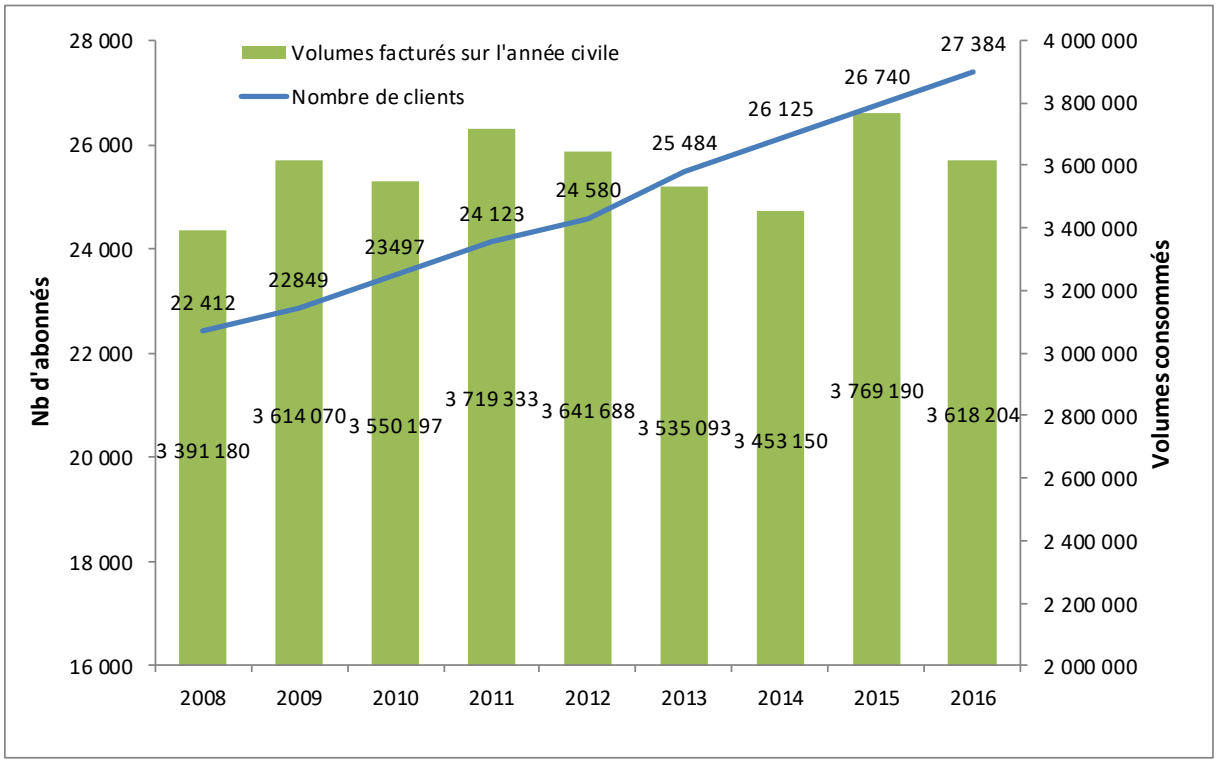
Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérelève longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pose d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

1.3. Les clients et les volumes facturés

<table>
<tr><th></th><th>2014</th><th>2015</th><th>2016</th><th>Evolution 2015-2016 (%)</th></tr>
<tr><td>Nombre de clients</td><td>26 125</td><td>26 740</td><td>27 384</td><td>2,4%</td></tr>
<tr><td>dont abonnés domestiques et assimilés</td><td>25 938</td><td>26 627</td><td>27 264</td><td>2,4%</td></tr>
<tr><td>dont abonnés non domestiques</td><td>187*</td><td>113</td><td>120</td><td>6,2%</td></tr>
<tr><td>Volumes facturés sur l'année civile</td><td>3 453 150</td><td>3 769 190</td><td>3 618 204</td><td>-4,0%</td></tr>
<tr><td>dont particuliers</td><td rowspan="2">2 963 639</td><td>2 907 161</td><td>2 754 275</td><td>-5,3%</td></tr>
<tr><td>dont collectivités</td><td>249 470</td><td>214 208</td><td>-14,1%</td></tr>
<tr><td rowspan="2">dont professionnels</td><td rowspan="2">586 955</td><td rowspan="2">646 923</td><td rowspan="2">10,2%</td></tr>
<tr><td rowspan="2">489 511*</td></tr>
<tr><td>dont autres abonnés</td><td>25 605</td><td>2 798</td><td>-89,1%</td></tr>
<tr><td>Volume moyen facturé (m3/client)</td><td>132,2</td><td>141,0</td><td>132,1</td><td>-6,3%</td></tr>
</table>

**Jusqu'en 2014, le Délégataire mentionnait une catégorie « autres abonnés » comprenant les administrations, agriculteurs, immeubles collectifs, industriels, vente d'eau aux navires, ventes en gros ou temporaires. Suite au changement de logiciel de facturation, une nouvelle catégorisation des abonnés et volumes est mentionnée dans le rapport annuel.*

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+2,4% entre 2015 et 2016). Les volumes facturés sont en baisse, après une forte augmentation en 2015.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		**25 500 m3/j**

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m^3 et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m^3
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		**14 500**

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	**573,3**	**576,3**	**579,9**	**0,6%**
Nombre de branchements	24 872	25 764	26 154	**1,5%**

99,7% des 28 632 compteurs des abonnés sont équipés de télé-relève.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, au pont de la rue Austin Conte et rue Thérèse à Carbon Blanc, rue de la Barbère à Ambarès et Lagrave, Chemin de Moulinote à Saint Loubès, rue Moulière à Sainte Eulalie, rue Maréchal de Lattre de Tassigny à Bassens,
- ✓ 2,0 km de canalisations ont été renouvelés en 2016,
- ✓ Une étude diagnostic du réseau a été réalisée

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et respectent l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	774 134	750 253	792 262	5,6%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	514 387	578 922	557 212	-3,8%
Favols - Carbon Blanc	1 351 387	1 285 028	1 306 041	1,6%
Roquebert - Pompignac	571 901	551 198	499 641	-9,4%
L'escart - Saint Loubès	599 950	556 377	297 671	-46%
Bois - Haut - Yvrac	745 169	786 211	916 892	16,6%
Cabet - Yvrac	397 287	578 551	567 774	-1,9%
Total volumes prélevés	**4 954 215**	**5 086 540**	**4 937 493**	**-2,9%**

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

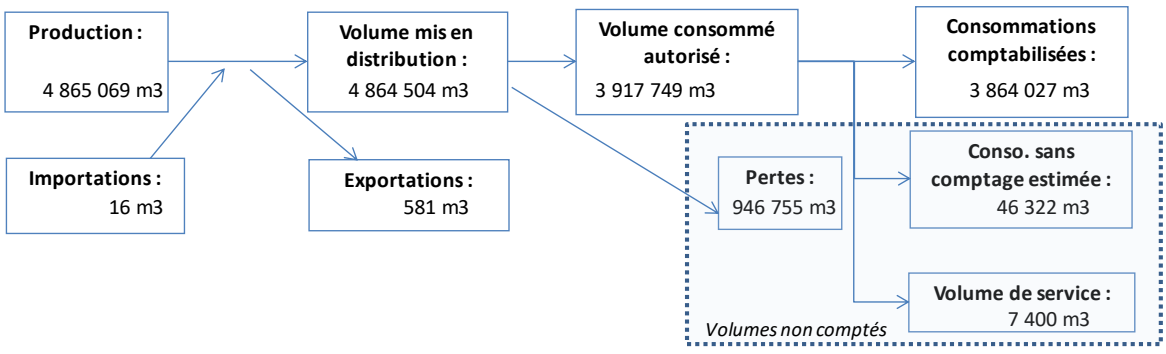
	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Volumes produits	**4 835 829**	**5 056 779**	**4 865 069**	**-3,8%**
La Gorp - Ambarès et Lagrave	771 289	748 714	792 098	5,8%
Favols - Carbon Blanc	1 354 272	1 296 167	1 297 489	0%
Roquebert - Pompignac	570 031	545 225	496 012	-9,0%
L'escart - Saint Loubès	584 794	550 828	283 363	-48,6%
Bâche d'Yvrac	1 223 903	1 340 034	1 433 841	7,0%
Cabet - Yvrac	331 540	575 810	562 266	-2,4%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	**0**	**1 115**	**16**	
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	**14 741**	**6 672**	**581**	**-91%**
Total volumes mis en distribution	**4 821 088**	**5 051 222**	**4 864 504**	**-3,7%**

3.3. Volumes consommés et rendement

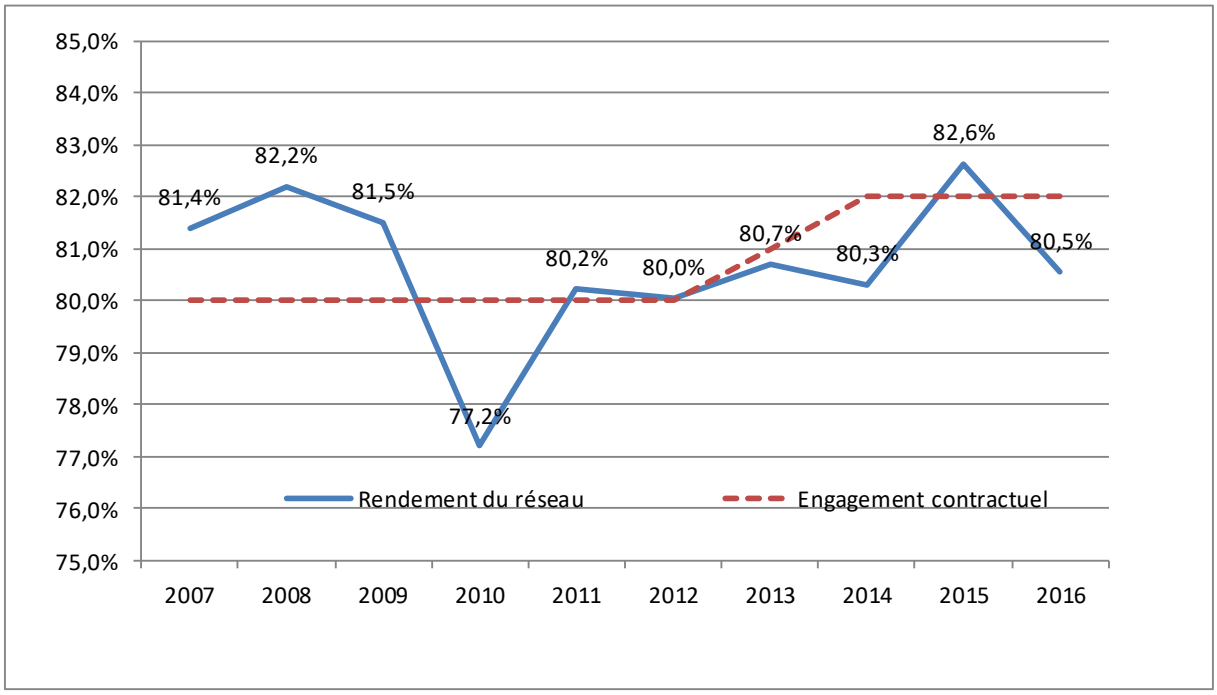
(sur l'année civile)

	2014 (février 2014 – janvier 2015)	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Volumes produits	4 835 829	5 056 779	4 865 069	-3,8%
Volumes importés	0	1 115	16	
volumes exportés	14 741	6 672	581	
Volumes mis en distribution	**4 821 088**	**5 051 222**	**4 864 504**	**-3,7%**
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	**3 290 907**	**4 117 264**	**3 865 438**	**-6,1%**
dont remise pour fuite	54 473	41 298	48 703	+18%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	**3 816 527**	**4 120 637**	**3 864 027**	**-6,2%**
Consommation sans comptage estimée	45 060	45 060	46 322	
Volumes de service	7 400	7 400	7 400	
Volumes consommés autorisés	**3 868 987**	**4 173 097**	**3 917 749**	**-6,1%**
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	18,5	19,8	18,5	-6,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	4,8	4,4	4,7	+6,6%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,5	4,2	4,5	+6,9%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	**80,3%**	**82,6%**	**80,5%**	**-2,5%**

Le bilan hydraulique 2016 est le suivant :



Le rendement 2016 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,7%) mais est inférieur à l'engagement contractuel :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2014, plus de 200 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	131	157
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	99,4%

Un dépassement sur le paramètre fluor a été observé sur les réseaux de Tresses le 17 juin 2016 (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L).

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	426	489	466	-4,7%
sur canalisation	54	62	60	-3,2%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	455,3	251,25	195,3	-22%
Nombre de fuites localisées	138	40	NC	

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 258 ml de canalisations en 2016.

Renouvellement des canalisations	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	1 917	7 043	8 908	2 624	2 009	-23%
Cumul sur 5 ans (ml)	23 292	25 035	22 013	22 370	22 501	0,6%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,82%	0,88%	0,77%	0,78%	0,78%	0,0%

925 compteurs ont également été renouvelés par Suez en 2016, ainsi que 98 branchements (dont 29 en plomb).

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- La réalisation d'une étude diagnostique du réseau,
- La réalisation de diagnostic et de travaux sur 6 forages,
- des opérations de renouvellement de 2 009 ml de réseau : Rues du Lyonnais, René Coty, Chemin de Hourcade et ZAC Centre Ville à Ambarès, Rue Lamartine à Bassens, rue Marcel Pagnol à Sainte-Eulalie
- Des opérations de renouvellement de 79 branchements en plomb sur Carbon Blanc et Bassens,
- Des travaux d'extension portant sur 195 ml de réseau.
- La création d'un by-pass sur le site de Bois Haut à Yvrac pour alimenter la bâche à partir de la côte 80.
- La mise en place de capteurs anti-intrusion sur les capots des bâches et la tête de forage des six stations de production du Syndicat.
- La mise en place de coffrets extérieurs pour déporter les équipements de 5 points de sectorisation,

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Nombre de branchements en plomb supprimés	34	46	108	135%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	547	501	393	-22%
Pourcentage de branchement en plomb restant	2,20%	1,94%	1,50%	-23%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit également de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2016	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code **et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o **La procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt	15	/15

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts		
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la **localisation des ouvrages annexes** (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	**120**	**/120**

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2016
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	⇨ 60%
Suivi annuel des données – 100%	

Des dysfonctionnements sur certains appareils, notamment sur le secteur de Sainte Eulalie (automate Q15) conduisent à un fonctionnement de la sectorisation n'atteignant pas 90% du temps sur 90% des secteurs.

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1er janvier 2016	Tarifs au 1er janvier 2017
Part Délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 15 mm	33,33 €	33,14 €
	compteurs Ø 20 mm	79,02 €	78,58 €
	compteurs Ø 30 mm	177,64 €	176,66 €
	compteurs Ø 40 mm	248,30 €	246,94 €
	compteurs Ø 60 mm	453,75 €	451,24 €
	compteurs Ø 80 mm	680,62 €	676,85 €
	compteurs Ø 100 mm	1 361,26 €	1 353,74 €
	compteurs Ø 150 mm	2 687,36 €	2 674,20 €
	compteurs Ø 200 mm	5 441,52 €	5 414,90 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,5473 €	0,5241 €
	De 51 à 250 m3	0,5681 €	0,5440 €
	Au-delà de 250 m3	0,5791 €	0,5545 €
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs Ø 20 mm	20,00 €	20,00 €
	compteurs Ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs Ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
	compteurs Ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs Ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs Ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs Ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs Ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,3400 €	0,3400 €
	De 51 à 250 m3	0,4200 €	0,4200 €
	Au-delà de 250 m3	0,4800 €	0,4800 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,1000 €	0,1000 €
Redevance pollution (€/m3)		0,3150 €	0,3200 €
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		36,64 €	36,44 €
Frais d'accès au service avec déplacement		73,30 €	72,89 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1er janvier 2016.

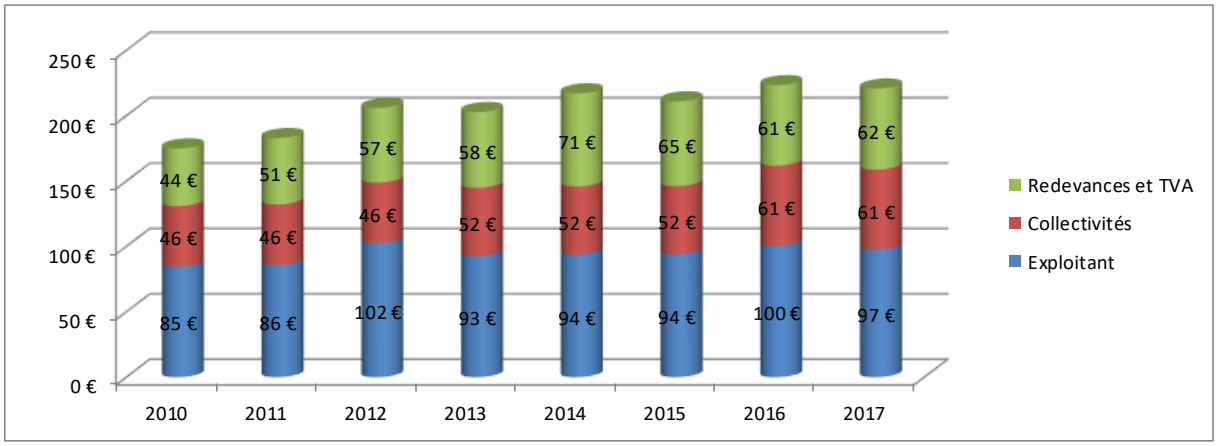
4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1er janvier 2016		Au 1er janvier 2017		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Délégataire	33,33 €	33,33 €	33,14 €	33,14 €	-0,6%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Délégataire					
- 0 à 50 m3	0,5473 €	27,37 €	0,5241 €	26,21 €	-4,2%
- Au-delà de 50 m3	0,5681 €	39,77 €	0,5440 €	38,08 €	-4,2%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m3	0,3400 €	17,00 €	0,3400 €	17,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m3	0,4200 €	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1000 €	12,00 €	0,1000 €	12,00 €	0,0%
Redevance de pollution	0,3150 €	37,80 €	0,3200 €	38,40 €	1,6%
Total HT		**211,66 €**		**209,23 €**	-1,2%
TVA à 5,50%		11,64 €		11,51 €	-1,2%
Total Eau potable TTC		**223,30 €**		**220,73 €**	**-1,2%**

Soit le m3	**1,86 €**	**1,84 €**	-1,2%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 220,73 € TTC au 1er janvier 2017, en baisse de 1,2%. Cette évolution s'explique par la baisse de la part délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs.

Les différentes composantes de la facture 120 m3 sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Délégataire

Recettes	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016 (%)
Exploitation du service	3 030 950 €	3 242 710 €	3 439 270 €	6,1%
Travaux attribués à titre exclusif	313 040 €	322 360 €	317 210 €	-1,6%
Produits accessoires	160 290 €	141 910 €	169 730 €	20%
TOTAL	**3 504 280 €**	**3 706 980 €**	**3 926 210 €**	**5,9%**

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2014	2015	2016	Evolution
Ventes d'eau	1 746 642 €	1 687 735 €	1 763 392 €	4,5%
Autres produits de gestion courante	47 961 €	48 565 €	54 780 €	12,8%
Produits exceptionnels et financiers	1 815 €	0 €	0 €	
Total	**1 796 418 €**	**1 736 300 €**	**1 818 172 €**	**4,7%**

4.4.2. Les travaux réalisés en 2016

Investissements réalisés en 2016	Montant total HT
Tranche 59 - Extension et renouvellement	297 662 €
Tranche 60 - Extension et renouvellement	776 097 €
Maitrise d'œuvre	12 410 €
Extension de réseau Carbon Blanc – rue de Fleurette et Yvrac-Chemin de Peyrarey	28 236 €
Renouvellement de branchements en plomb	17 434 €
Travaux de sécurisation	36 570 €
Travaux 2015 – La Mouline – Carbon Blanc	67 124 €
Divers	408 786 €
TOTAL	**1 644 319 €**

4.4.3. Etat de la dette du service

	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	**7 216 132 €**	**6 854 972 €**	**7 170 759 €**
Montant remboursé durant l'exercice	**634 808 €**	**665 694 €**	**685 428 €**
- dont en capital	306 155 €	304 533 €	301 215 €
- dont en intérêts	328 652 €	361 161 €	384 213 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2016

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	846 440 €
Bâtiments	134 367 €
Matériels et divers	23 870 €
- Subventions	-136 958 €
TOTAL	**867 719 €**

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée *(article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	62 611	62 825	**65 128**	3,7%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,76 €	1,86 €	**1,84 €**	-1,2%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	*Evolution N/ N-1*	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne **la microbiologie**	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	**100%**		
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les **paramètres physico-chimiques**	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	99,4%	98,0%	**99,4%**		1 non-conformités en 2016 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	**120/120**		Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	*Evolution N/ N-1*	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,3%	82,6%	**80,5%**	-2,5%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,8 m3/j/km	4,4 m3/j/km	**4,7 m3/j/km**	+6,5%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,5 m3/j/km	4,2 m3/j/km	**4,5 m3/j/km**	+6,7%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,77%	0,78%	**0,78%**		
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	**100%**		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0042 €/m3	0,0024 €/m3	**0,0029 €/m3**	+21%	 5061 € d'abandon de créances du Délégataire (89 demandes reçues) + 6009 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les	2,95 u	3,44 u	**2,52 u**	-27%	

Indicateur	Définition	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	*Evolution N/ N-1*	Evaluation et commentaires
	abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	/ 1000 abonnés	/ 1000 abonnés	**/ 1000 abonnés**		
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	99,46%	91,6%	**100%**		
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,8 ans	5,7 ans	**5,6 ans**		
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,54%	0,87%	**ND**		Donnée non fournie par le Délégataire
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	9,97 réclamations /1000 abonnés	7,03 réclamations /1000 abonnés	**24,5 réclamations /1000 abonnés**		 671 réclamations écrites enregistrées

ANNEXE : Note d’information de l’Agence de l’Eau Adour Garonne

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

l'eau pure chez vous
SIAO
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE CARBON BLANC

COLLECTIVITE :

SIAO de CARBON BLANC

SIRET : 253.302.038.00026

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de CENON

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

EXERCICE 2016

Ambarès et Lagrave
Artigues-près-Bordeaux
Bassens
Carbon Blanc
Montussan
Pompignac
Sainte Eulalie
Saint Loubès
Tresses
Yvrac

14, avenue du Général de Gaulle - 33530 Bassens
tél. 05 56 77 70 23 - fax 05 56 77 19 43 - courriel : siaocarbonblanc@gmail.com
Siège Social : Mairie de Carbon Blanc

SOMMAIRE

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

I.Informations générales
p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III.Vote du budget
p.10 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles
p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles
p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.16 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
p.18 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.19 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
A6 - Etat des charges transférées		X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		X
A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		X
A8.3 - Opérations liées aux cessions		X
A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent		X
A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti		X
A10 - Etat des travaux en régie		X
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
p.21 C1.1 - Etat du personnel	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
D - Arrêté et signatures		X

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 553 118,85	G 1 955 130,33	402 011,48 G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 2 445 747,08	H 3 121 927,30	676 180,22 H-B

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 368 344,28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 598 081,60 (si déficit)	J (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	4 596 947,53 P= A+B+C+D	5 445 401,91 Q= G+H+I+J	848 454,38 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 350 096,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	350 096,00 = E+F	0,00 = K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 553 118,85 = A+C+E	2 323 474,61 = G+I+K	770 355,76
	Section d'investissement	3 393 924,68 = B+D+F	3 121 927,30 = H+J+L	-271 997,38
	TOTAL CUMULE	4 947 043,53 = A+B+C+D+E+F	5 445 401,91 = G+H+I+J+K+L	498 358,38

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	350 096,00	L	0,00
23	Immobilisations en cours		350 096,00		0,00

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-DA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	141 393,00	105 397,94	0,00	0,00	35 995,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	112 546,00	110 482,98	0,00	0,00	2 063,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 700,00	31 346,34	0,00	0,00	2 353,66
Total des dépenses de gestion courante		287 639,00	247 227,26	0,00	0,00	40 411,74
66	Charges financières	301 214,61	222 767,75	78 446,84	0,00	0,02
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	16 296,01				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**605 149,62**	**469 995,01**	**78 446,84**	**0,00**	**56 707,77**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*602 875,66*				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (4)*	*1 004 677,00*	*1 004 677,00*			*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 607 552,66***	***1 004 677,00***			***602 875,66***
TOTAL		2 212 702,28	1 474 672,01	78 446,84	0,00	659 583,43
Pour information D002 Déficit d'exploitation reporté de 2015		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	1 662 400,00	1 763 392,49	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	54 779,84	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 707 400,00	1 818 172,33	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 707 400,00**	**1 818 172,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (4)*	*136 958,00*	*136 958,00*			*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***136 958,00***	***136 958,00***			***0,00***
TOTAL		1 844 358,00	1 955 130,33	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		368 344,28				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00	30 626,40	0,00	10 373,60
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 315 239,78	1 613 692,59	350 096,00	351 451,19
Total des dépenses d'équipement		2 356 239,78	1 644 318,99	350 096,00	361 824,79
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	384 213,02	384 212,73		0,29
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	59 044,28	0,00	0,00	59 044,28
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		443 257,30	384 212,73	0,00	59 044,57
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 799 497,08	2 028 531,72	350 096,00	420 869,36
040	*Opérations d'ordre entre sections (2)*	*136 958,00*	*136 958,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*364 046,36*	*280 257,36*		*83 789,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***501 004,36***	***417 215,36***		***83 789,00***
TOTAL		3 300 501,44	2 445 747,08	350 096,00	504 658,36

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015	598 081,60			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	71 971,50	71 971,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		771 971,50	771 971,50	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	192 886,64	192 886,64	0,00	0,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (5)	598 081,60	598 081,60	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	364 044,28	274 053,20	0,00	89 991,08
Total des recettes financières		1 155 012,52	1 065 021,44	0,00	89 991,08
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 926 984,02	1 836 992,94	0,00	89 991,08
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*602 875,66*			
040	*Opérations d'ordre entre sections (2)*	*1 004 677,00*	*1 004 677,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*364 046,36*	*280 257,36*		*83 789,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***1 971 599,02***	***1 284 934,36***		***686 664,66***
TOTAL		3 898 583,04	3 121 927,30	0,00	776 655,74

Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015	0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	105 397,94		105 397,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 482,98		110 482,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	31 346,34		31 346,34
66	Charges financières	301 214,59	0,00	301 214,59
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 004 677,00	1 004 677,00
	Dépenses d'exploitation - Total	**548 441,85**	**1 004 677,00**	**1 553 118,85**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 553 118,85

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	136 958,00	136 958,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	384 212,73	0,00	384 212,73
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	30 626,40	0,00	30 626,40
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 613 692,59	6 204,16	1 619 896,75
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	274 053,20	274 053,20
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	**2 028 531,72**	**417 215,36**	**2 445 747,08**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2015	598 081,60

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 043 828,68

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017 2016
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	1 763 392,49		1 763 392,49
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	54 779,84		54 779,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	136 958,00	136 958,00
	Recettes d'exploitation - Total	**1 818 172,33**	**136 958,00**	**1 955 130,33**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015	368 344,28

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 323 474,61

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	192 886,64	0,00	192 886,64
13	Subventions d'investissement	71 971,50	0,00	71 971,50
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	700 000,00	0,00	700 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	11 308,56	11 308,56
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	268 948,80	268 948,80
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	274 053,20	0,00	274 053,20
28	*Amortissements des immobilisations*		*1 004 677,00*	*1 004 677,00*
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'investissement - Total	**1 238 911,34**	**1 284 934,36**	**2 523 845,70**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2015	0,00

\+

AFFECTATION AU COMPTE 106	598 081,60

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 121 927,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017 2016
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2)(3)**	**141 393,00**	**105 397,94**	**0,00**	**0,00**	**35 995,06**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	5 500,00	4 612,36	0,00	0,00	887,64
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000,00	368,85	0,00	0,00	3 631,15
6064	Fournitures administratives	2 500,00	1 414,02	0,00	0,00	1 085,98
6066	Carburants	1 000,00	742,93	0,00	0,00	257,07
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 486,74	0,00	0,00	513,26
61551	Matériel roulant	3 600,00	3 536,77	0,00	0,00	63,23
6156	Maintenance	2 500,00	879,97	0,00	0,00	1 620,03
6161	Multirisques	11 000,00	10 289,78	0,00	0,00	710,22
617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	4 500,00	1 500,00	0,00	0,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	30 175,00	24 724,07	0,00	0,00	5 450,93
6231	Annonces et insertions	2 400,00	1 068,00	0,00	0,00	1 332,00
6237	Publications	1 000,00	484,00	0,00	0,00	516,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	978,62	0,00	0,00	21,38
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 068,15	0,00	0,00	1 431,85
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	2 595,30	0,00	0,00	404,70
627	Services bancaires et assimilés	700,00	700,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	50 000,00	44 690,22	0,00	0,00	5 309,78
6287	Remboursements de frais	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6356	Redevance occupation domaine public nationa	3 000,00	2 240,16	0,00	0,00	759,84
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**112 546,00**	**110 482,98**	**0,00**	**0,00**	**2 063,02**
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	49,00	0,00	0,00	51,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	700,00	597,28	0,00	0,00	102,72
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	200,00	156,00	0,00	0,00	44,00
6411	Salaires, appointements, commissions de bas	53 000,00	52 755,73	0,00	0,00	244,27
6413	Primes et gratifications	30 000,00	28 971,35	0,00	0,00	1 028,65
6414	Indemnités et avantages divers	146,00	146,00	0,00	0,00	0,00
6415	Supplément familial	1 100,00	1 063,28	0,00	0,00	36,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 000,00	8 840,00	0,00	0,00	160,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	17 500,00	17 197,81	0,00	0,00	302,19
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	200,00	208,81	0,00	0,00	0,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	600,00	497,72	0,00	0,00	102,28
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017 2016
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	33 700,00	31 346,34	0,00	0,00	2 353,66
6531	Indemnités	32 000,00	29 726,52	0,00	0,00	2 273,48
6533	Cotisations de retraite	1 700,00	1 619,82	0,00	0,00	80,18
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		287 639,00	247 227,26	0,00	0,00	40 411,74
66	Charges financières (b)(5)	301 214,61	222 767,75	78 446,84	0,00	0,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	302 289,99	302 289,97	0,00	0,00	0,02
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 075,38	-79 522,22	78 446,84	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	16 296,01				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		605 149,62	469 995,01	78 446,84	0,00	56 707,77
023	*Virement à la section d'investissement*	*602 875,66*				
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sectio*	*1 004 677,00*	*1 004 677,00*			*0,00*
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles*	*1 004 677,00*	*1 004 677,00*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 607 552,66*	*1 004 677,00*			*602 875,66*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 607 552,66*	*1 004 677,00*			602 875,66
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 212 702,28	1 474 672,01	78 446,84	0,00	659 583,43

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	78 446,84
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	78 446,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017 2016
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de se	1 662 400,00	1 763 392,49	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	1 662 400,00	1 763 392,49	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	54 779,84	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	45 000,00	54 779,84	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 707 400,00	1 818 172,33	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 707 400,00	1 818 172,33	0,00	0,00	0,00
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sectio*	*136 958,00*	*136 958,00*			*0,00*
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult*	*136 958,00*	*136 958,00*			*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*136 958,00*	*136 958,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 844 358,00	1 955 130,33	0,00	0,00	0,00

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2015	368 344,28

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	41 000,00	30 626,40	0,00	10 373,60
2031	Frais d'études	41 000,00	30 626,40	0,00	10 373,60
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 315 239,78	1 613 692,59	350 096,00	351 451,19
2312	Terrains	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2313	Constructions	82 440,00	0,00	0,00	82 440,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 132 799,78	1 613 692,59	350 096,00	169 011,19
	Total des dépenses d'équipement	2 356 239,78	1 644 318,99	350 096,00	361 824,79
16	Emprunts et dettes assimilées	384 213,02	384 212,73		0,29
1641	Emprunts en euros	384 213,02	384 212,73		0,29
27	Autres immobilisations financières	59 044,28	0,00	0,00	59 044,28
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	59 044,28	0,00	0,00	59 044,28
	Total des dépenses financières	443 257,30	384 212,73	0,00	59 044,57
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 799 497,08	2 028 531,72	350 096,00	420 869,36
040	*Opérations d'ordre de transfert entre section (5)*	*136 958,00*	*136 958,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	*136 958,00*	*136 958,00*		*0,00*
13913	*Départements*	*109 852,00*	*109 852,00*		*0,00*
13918	*Autres*	*27 106,00*	*27 106,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*364 046,36*	*280 257,36*		*83 789,00*
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*6 204,16*	*6 204,16*		*0,00*
2762	*Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.*	*357 842,20*	*274 053,20*		*83 789,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*501 004,36*	*417 215,36*		*83 789,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 300 501,44	2 445 747,08	350 096,00	504 658,36

Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015	598 081,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017 2016
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-0A_2016_PDF-BF

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	71 971.50	71 971,50	0,00	0,00
1318	Autres	71 971.50	71 971,50	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000.00	700 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	700 000.00	700 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	771 971.50	771 971,50	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	790 968.24	790 968,24	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	192 886.64	192 886,64	0,00	0,00
1068	Autres réserves	598 081.60	598 081,60	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0.00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	364 044.28	274 053,20	0,00	89 991,08
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	364 044.28	274 053,20	0,00	89 991,08
	Total des recettes financières	1 155 012.52	1 065 021,44	0,00	89 991,08
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 926 984.02	1 836 992,94	0,00	89 991,08
021	*Virement de la section d'exploitation*	*602 875.66*			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre section (4)*	*1 004 677.00*	*1 004 677,00*		*0,00*
2805	*Concessions et droits similaires, brevets, licences, marque:*	*2 392.00*	*2 392,00*		*0,00*
28121	*Terrains nus*	*1 769.00*	*1 769,00*		*0,00*
281315	*Bâtiments administratifs*	*29 348.00*	*29 348,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments d'exploitation*	*90 459.00*	*90 459,00*		*0,00*
281355	*Bâtiments administratifs*	*14 560.00*	*14 560,00*		*0,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*283 361.00*	*283 361,00*		*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*563 079.00*	*563 079,00*		*0,00*
28157	*Agencements et aménagements du matériel et outillage ina*	*14 752.00*	*14 752,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements div*	*763.00*	*763,00*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*1 546.00*	*1 546,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*1 187.00*	*1 187,00*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*1 342.00*	*1 342,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*119.00*	*119,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 607 552.66*	*1 004 677,00*		*602 875,66*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*364 046.36*	*280 257,36*		*83 789,00*
2031	*Frais d'études*	*6 738.20*	*5 104,40*		*1 633,80*
2033	*Frais d'insertion*	*6 204.16*	*6 204,16*		*0,00*
2313	*Constructions*	*13 740.00*	*0,00*		*13 740,00*
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	*337 364.00*	*268 948,80*		*68 415,20*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 971 599.02*	*1 284 934,36*		*686 664,66*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 898 583.04	3 121 927,30	0,00	776 655,74

Pour Information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT — B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE : ...

POUR VOTE

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

SIAO - 33 - Budget SIAO	CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse-ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua-riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					9 200 000,00									
36447002401	C.R.C.A.M. GDE	24/03/2006		20/01/2007	500 000,00	F		3.87	3.87		A	X	N	A-1
00013249850	C.R.C.A.M. GDE	31/10/2007		15/01/2008	500 000,00	F		4.39	4.39301		A	X	N	A-1
00049850119	C.R.C.A.M. GDE	27/05/2008		01/02/2009	800 000,00	F		4.66	5.01747		S	X	N	A-1
8529174	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	06/04/2009		09/10/2009	1 000 000,00	F		4.51	4.51		S	C	N	A-1
A33100KP	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	23/09/2010		05/06/2011	700 000,00	F		3.11	4.08096		A	C	N	A-1
8925862	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	10/10/2011		20/01/2012	1 000 000,00	F		4.19	4.19		T	C	N	A-1
0019750N	CREDIT FONCIER	24/07/2012		30/10/2012	2 100 000,00	F		4.99	5.15982		T	P	N	A-1
88265342	C.R.C.A.M. GDE	05/06/2012		15/12/2012	500 000,00	F		5.29	5.40086		T	X	N	A-1
A3313040	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/05/2013		30/12/2013	750 000,00	F		4.13	4.21227		T	X	N	A-1
0032234P	CREDIT FONCIER	03/11/2014		17/02/2015	650 000,00	F		2.8	2.81863		T	X	N	A-1
MON509615EUR/05	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/03/2016		01/07/2016	700 000,00	F		2.16	2.17821		T	X	N	A-1
Total général					9 200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-6F

SIAO - 33 - Budget SIAO	CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 170 758,92					384 212,72	302 289,97	0.00	78 446,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 170 758,92					384 212,72	302 289,97	0.00	78 446,84
36447002401	N	0,00		286 729,12	9,08	F		3.87	23 134,77	11 991,73	0.00	10 510,78
00013249850	N	0,00		315 752,87	10,08	F		4.39301	21 978,62	14 826,41	0.00	13 322,49
00049850119	N	0,00		564 323,33	11,67	F		5.01747	34 421,59	27 505,12	0.00	10 957,28
8529174	N	0,00		625 000,00	12,33	F		4.51	50 000,00	29 878,75	0.00	6 420,49
A33100KP	N	0,00		485 237,76	13,50	F		4.08096	34 659,84	16 168,82	0.00	8 635,34
8925862	N	0,00		750 000,00	14,83	F		4.19	50 000,00	32 734,38	0.00	6 197,71
0019750N	N	0,00		1 809 518,33	15,58	F		5.15982	73 955,21	94 159,30	0.00	15 639,98
88265342	N	0,00		395 694,77	10,75	F		5.40086	26 677,99	21 820,09	0.00	930,32
A3313040	N	0,00		652 500,00	21,75	F		4.21227	30 000,00	27 722,63	0.00	74,86
0032234P	N	0,00		600 078,44	17,92	F		2.81863	25 309,00	17 246,64	0.00	2 053,60
MON509615EUR/05	N	0,00		685 924,30	19,33	F		2.17821	14 075,70	8 236,10	0.00	3 703,99
Total général		0,00		7 170 758,92					384 212,72	302 289,97	0.00	78 446,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

SIAO - 33 - Budget SIAO	CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		521 171.02	I	521 170.73
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		384 213.02		384 212.73
1641	Emprunts en euros	384 213.02		384 212.73
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		136 958.00		136 958.00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0.00		0.00
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*136 958.00*		*136 958.00*
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00		0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	521 170,73	350 096,00	598 081,60	1 469 348,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 164 483.58	III	1 471 616.84
Ressources propres externes de l'année (a)		556 930.92		466 939.84
10228	Dotations, fonds divers et réserves	192 886.64		192 886.64
2762	Autres immobilisations financières	364 044.28		274 053.20
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		1 607 552.66		1 004 677.00
2805	*Amortissement des immobilisations*	*2 392.00*		*2 392.00*
28121	*Amortissement des immobilisations*	*1 769.00*		*1 769.00*
281315	*Amortissement des immobilisations*	*29 348.00*		*29 348.00*
281351	*Amortissement des immobilisations*	*90 459.00*		*90 459.00*
281355	*Amortissement des immobilisations*	*14 560.00*		*14 560.00*
281531	*Amortissement des immobilisations*	*283 361.00*		*283 361.00*
281561	*Amortissement des immobilisations*	*563 079.00*		*563 079.00*
28157	*Amortissement des immobilisations*	*14 752.00*		*14 752.00*
28181	*Amortissement des immobilisations*	*763.00*		*763.00*
28182	*Amortissement des immobilisations*	*1 546.00*		*1 546.00*
28183	*Amortissement des immobilisations*	*1 187.00*		*1 187.00*
28184	*Amortissement des immobilisations*	*1 342.00*		*1 342.00*
28188	*Amortissement des immobilisations*	*119.00*		*119.00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*602 875.66*		*0.00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 471 616.84	0.00	0.00	598 081,60	2 069 698,44

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 469 348,33
Ressources propres disponibles	IV	2 069 698,44
Solde	V = IV - II (3)	+ 600 350.11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

SIAO - 33 - Budget SIAO	CA 2016

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL	A	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**2**	**0**	**2**	**2**	**0**	**2**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-DA_2016_PDF-BF

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

REÇU EN PREFECTURE
le 14/03/2017
Application agréée E-legalite.com
033-253302038-20170313-CA_2016_PDF-BF

Arrêté et Signatures

Présenté par Pierre DURAND, Président

A Bassens, le 13 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibéré par le Comité Syndical du SIAO réuni en session ordinaire

Jean-Antoine BISCAÏCHIPY

Pierre BOUSSEAU

Anne BREZILLON
Procuration à Alban SEURIN

Sylvie BRISSON

Claude CARTY

Céline DELIGNY ESTOVERT
Procuration à Pierre BOUSSEAU

Pierre DURAND

Michel HERITIÉ

Anne-Lise JACQUET

Conchita LACUEY
Procuration à F. SPAGNOL

Hubert LAPORTE
Procuration à D. YANINI

Pierre de G. NJIKAM MOULIOM

Claude RICHER

Alban SEURIN

Jean-Pierre SOUBIE

François SPAGNOL

Alain TURBY

Jean-Pierre TURON

Daniel YANINI

Josiane ZAMBON
Procuration à C. CARTY.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 mars 2017
et de la publication le 14 mars 2017

A Bassens, le 14 mars 2017

Le Président,

Pierre DURAND

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CARBON BLANC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT JEAN D'ILLAC - MARTIGNAS









RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SERVICE EAU POTABLE EXERCICE 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1. Présentation du territoire desservi 4

2. Description et mode de gestion du service 4

3. Population desservie 4

4. Nombre d'abonnements 4

5. Ressources utilisées 5
5.1 Eaux Brutes 5
5.2 Production 6
5.3 Eaux achetées 6

6. Volumes distribués 6
6.1 Volumes vendus 6
6.2 Volume consommé par les principaux abonnés 7
6.3 Autres volumes 7
6.4 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 7

7. Linéaires du réseau 8

II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 8

1. Modalités de tarification du service 8
1.1 La tarification de l'exploitant 8
1.2 La part syndicale 9

2. La facture d'eau 9

3. Recettes du service 10

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE 10

1. Qualité des eaux distribuées 10

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 12

3. Rendement du réseau de distribution 13

4. Indice linéaire des volumes non comptés 13

5. Indice linéaire de pertes en réseau 13

6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 14

7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau 14

IV - INDICATEURS DU SAGE NAPPES PROFONDES 15

V – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 15

1. Branchements en plomb 15

2. Montants financiers 15

3. État de la dette du service 15

4. Amortissements 15

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 16

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) 16

2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 16

VII - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 17

VIII ANNEXE 18

ANNEXE 1 : Note d'information établie par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau.

I - CARACTERISAION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes au syndicat intercommunal sont :

⇨ Saint Jean d'Illac

⇨ Martignas sur Jalles

2. Description et mode de gestion du service

Le service a été délégué à VEOLIA Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2006.

Le service assuré par notre syndicat concerne la distribution, l'élévation, la production, les branchements, la gestion clientèle et les compteurs d'eau froide.

Un avenant a été signé le 23 juillet 2008, afin de prendre en compte la répercussion financière sur le prix de l'eau (sur la durée restante du contrat) des travaux de réhabilitation et de mise en conformité, avec la loi sur l'eau, du forage de Gabachot pris en charge par la compagnie générale des eaux.

En tant que délégataire du service, VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivité voisines ou les tiers : achat d'eau à Bordeaux Métropole (Mérignac) et achat d'eau à Bordeaux Métropole (Pessac).

3. Population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 14 931 habitants au 31/12/2016 (14 741 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

MARTIGNAS SUR JALLE	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Nombre d'habitants desservis	7 195	7 346	7 326	7 434	7 477	0.6%
Nombre d'abonnés	2 733	2 763	2 783	2 794	2 834	1.4%
SAINT JEAN D'ILLAC	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Nombre d'habitants desservis	6 951	7 094	7 106	7 307	7 454	2.0%
Nombre d'abonnés	2748	2 818	2 942	3 168	3 323	4.9%

4. Nombre d'abonnements

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné). Pour VEOLIA Eau, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

⇒ **6 157 abonnés en 2016 :** Le nombre d'abonnés est en progression de 3.3 % par rapport à 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	5 481	5 581	5725	5 962	6 157	3.3%
Nombre d'habitants desservis	14 146	14 440	14432	14741	14 931	1.3%

5. Ressources utilisées

5.1 Eaux Brutes

L'eau provient de deux forages profonds : BOULAC et GABACHOT.

Le forage de Boulac est le plus ancien du service (1967). Il comptait un débit d'origine de 120m^3/h, il est aujourd'hui compris entre 100 et 110 m^3/h. Ce forage n'a jamais posé de problème et son débit a toujours été stable.

Le forage de Gabachot a été réalisé en 1988 et il avait un débit à l'origine de 140 m^3/H. Suite à des chutes de débit successives plusieurs actions ont été entreprises en 2004 et 2005 ainsi qu'un démontage en 2008, ce qui a permis de stabiliser le débit qui est limité volontairement à 80 m^3/H.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	**829 090**	**851 645**	**890456**	**935 630**	**922 474**	-1.4%
ST 01 - BOULAC	416 120	326 720	304 300	403 680	467 280	15.8%
ST 04 - GABACHOT	412 970	524 925	586 156	531 950	455 194	-14.4%

Le service a 3 stations de traitement.

Produits de traitement (Réactif)			Unité	Consommation 2015	Consommation 2016	N/N-1
Commune	Station	Réactif				
St Jean d'Illac	BOULAC	Chlore Gazeux	Kg	294	355	20.7%
St Jean d'Illac	LE LAS	Javel	L	400	480	20%
Martignas sur Jalle	GABACHOT	Chlore Gazeux	Kg	686	595	-13.3%

5.2 Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	**Volume produit durant l'exercice 2015 en m^3**	**Volume produit durant l'exercice 2016 en m^3**	**Variation des volumes produits en %**	**Indice de protection de la ressource exercice 2016**
Forage GABACHOT	512 703	454 594	-11.3%	80%
Forage BOULAC	401 610	442 405	10.2%	80%
Total du volume produit (V1)	**914 313**	**896 999**	**-1.9%**	**80 %**

5.3 Eaux achetées

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3) Bordeaux Métropole **(V_2)**	6 271	11 692	8 465	6 095	11 833	94.01%
Bordeaux Métropole (Mérignac)					2 953	
Bordeaux Métropole (Pessac)					8 880	

6. Volumes distribués

6.1 Volumes vendus

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements par fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Volume vendu selon le décret (m3)	746 858	695 102	757 394	752 152	799 265	**6.3%**

Acheteurs	Volumes compta 365 j exercice 2015 en m^3	Volume compta 365j exercice 2016 en m^3	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	773 260	802 018	3.7%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total vendu aux abonnés (V_7)	**773 260**	**802 018**	**3.7%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

6.2 Volume consommé par les principaux abonnés

VEOLIA n'isole plus depuis 2012 les gros abonnés collectifs et industriels.

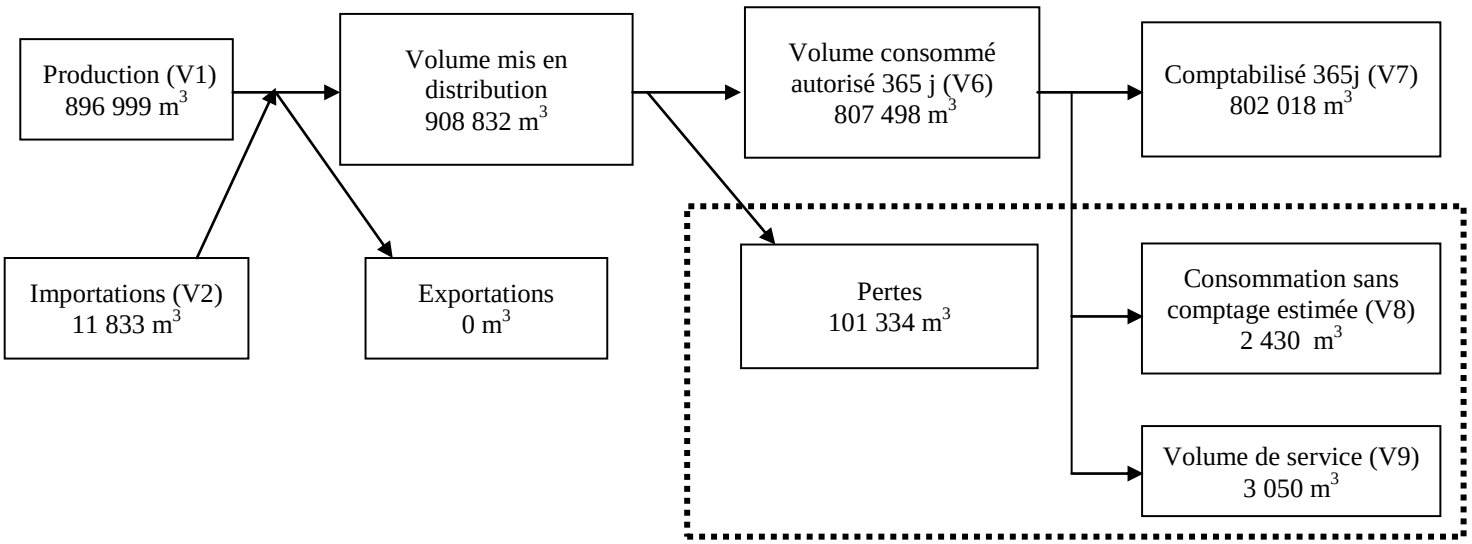
6.3 Autres volumes

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public,…) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, …).

	Exercice 2014 en m^3/an	Exercice 2015 en m^3/an	Exercice 2016 en m^3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé 365 j (V6)	757 374	778 740	807 498	3.7%

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**5 580**	**2 430**	**2 430**	**0.0%**
Volume de service (V9)	**2 330**	**3 050**	**3 050**	**0.0%**

6.4 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



7. Linéaires du réseau

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution N/N-1
Longueur de distribution (mètres)	184 706	185 233	186 169	187 102	187 253	0.1%
dont canalisations	146 930	146 929	147 594	147 777	147 778	0.0%
dont branchements	37 776	38 304	38 575	39 325	39 475	0.4%

II - TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification du service

La collectivité a fixé par délibération du 16 juillet 2008 les éléments de tarification du service, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat.

1.1 La tarification de l'exploitant

La rémunération du Fermier comprend une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

Le montant de la part fixe est perçu d'avance pour la période de facturation (en début de semestre). **Ce montant était de 16,92€ HT** par an au 1er janvier 2016, il est de **16,74 HT au 1er janvier 2017**.

La part proportionnelle au m3 est payable à l'issue de la période de facturation (en fin de semestre). **En 2016 le montant de la part variable était de 0,3349 € HT** par m^3, il sera à **0,3313 € HT par m^3 en 2017**.

Lorsque la consommation facturée est relative à deux périodes de tarification, la facturation est effectuée *prorata temporis*.

Depuis le 1er janvier 2006, la rémunération du fermier varie chaque année selon la formule de variation suivante, à l'aide de la dernière valeur des paramètres connus au 1er octobre de l'année n-1 :

$$K = 0{,}15 + 0{,}52\,\frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0{,}10\,\frac{40\text{-}10\text{-}10}{40\text{-}10\text{-}10o} + 0{,}05\,\frac{TP10\text{-}a}{TP10\text{-}ao} + 0{,}18\,\frac{FSD2}{FSD2o}$$

Dans laquelle :

ICHTTS1	: Salaires des industries mécaniques et électriques (charges incluses)
ICHTTS1o	: La valeur connue d'ICHTTS1
40-10-10	: Indice électricité moyenne tension tarif vert A
40-10-10o	: La valeur connue de 40-10-10
TP 10-a	: Indice national du prix des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux
TP 10-ao	: La valeur connue de TP 10-a
FSD2	: Indice frais et services divers
FSD2o	: La valeur connue de FSD2

Remarque : en 2016, il y a eu une substitution d'indice concernant l'indice de l'énergie et la transposition déjà effective pourra être contractualisée lors d'un éventuel avenant.

1.2 La part syndicale

La part syndicale comprend également une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

La part fixe est de **9,10 € H.T./an**.

Le prix au m^3 est de **0,18 € H.T.**

C'est la délibération du 22 mars 2002 qui fixe les tarifs ci-dessus et la part syndicale du m^3 n'a pas augmenté depuis cette date.

2. La facture d'eau (D102.0)

A titre indicatif sur la collectivité, la facture du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m^3 et pour 120 m^3 établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2016 et au 1er Janvier 2017 est la suivante :

	M3	01/01/2016		01/01/2017		Variation %
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			16,92 €		16.74 €	-1.06%
Abonnement (part collectivité)			9,10 €		9,10 €	0,00%
Consommation						
Consommation (part distributeur)	120	0,3349 €	40.19 €	0,3313 €	39.76 €	-1.07%
Consommation (part collectivité)	120	0,1800 €	21,60 €	0,1800 €	21,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,0754 €	9.05 €	0,1014 €	12.17€	34.48%
Total Distribution de l'eau			**96.86€**		**99.37 €**	**2.59%**
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,315 €	37.80 €	0,32€	38.40€	1,59%
Total Organismes publics			**37.80 €**		**38.40 €**	**1,59%**
TOTAL HT de la Facture en Euro			**134.66 €**		**137.77 €**	**2.31%**
TVA 5.5%			7,41 €		7,58 €	2.29%
TOTAL TTC de la Facture en Euro			**142.07 €**		**145.35 €**	**2.31%**
Prix TTC du m3			**1,18 €**		**1,21 €**	**2.54%**

3. Recettes du service

Recettes de la collectivité :

	2015	2016	Variation N-N-1
Recettes liées à la facturation	192 238	199 545	3.80%

Recettes de l'exploitant :

RECETTES DE L EXPLOITANT			
Type de recette	**Exercice 2015 en €**	**Exercice 2016 en €**	**Variation N/N-1**
Recettes vente d'eau aux usagers	**355 368**	**354 448**	**-0.26%**
Recettes liées aux travaux	**76 630**	**58 225**	**-24.02%**
Produits accessoires	**45 980**	**41 720**	**-9.26%**
Total des recettes	**477 978**	**454 393**	**-4.93%**

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité des eaux distribuées

Les données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques sont les suivantes

Le tableau ci-dessous présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à **Limites de Qualité** des paramètres soumis à **Références de Qualité**

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	**Conformité aux Limites / Respect des Références**	**Nb total de résultats d'analyses**	**Conformité aux Limites / Respect des Références**
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	64	64	42	42
Physico-chimique	324	324	0	0
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	96	95	75	75
Physico-chimique	270	270	129	128

	Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégataire		
	Nombre total de résultats d'analyses	**Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité**	**Type de seuil**
Atrazine	2	2	Limite de qualité
Simazine	2	2	Limite de qualité
Terbuthylazine	2	2	Limite de qualité
Déséthylterbuthylazine	2	2	Limite de qualité
Turbidité	52	51	Limite et Référence de qualité
Nitrates	8	8	Limite de qualité
Fer total	31	31	Référence de qualité
Carbone Organique Total	15	15	Référence de qualité

Limite de qualité	**Contrôle Sanitaire**		**Surveillance du Délégataire**		**Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire**	
	Nb PLV total	**Nb PLV Conformes**	**Nb PLV total**	**Nb PLV Conformes**	**Nb PLV total**	**Nb PLV Conformes**
Microbiologie	32	32	21	21	53	53
Physico-chimie	12	12	0	0	12	12

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;
- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;
- + 10 points : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- + 10 points : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;
- + 10 points : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;
- + 10 points : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;

- + 10 points : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans);
- + 5 points : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompages...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

Cet indice est estimé à 95 par l'exploitant. En 2014 il était de 90.

3. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A/(C+D)	**90.3%**	**87.2%**	**85.7%**	**84.6%**	**88.9%**	5.1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3). . . A	726 480	737 471	757 374	778 740	804 498	3.7%
Volume produit (m3) C	798 392	834 407	875 339	914 313	896 999	-1.9%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	6 271	11 692	8 465	6 095	11 833	94.1%

(Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

4. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m^3/km/jour. (arrêté du 2 mai 2007)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	**1.58**	**2.16**	**2.49**	**2.73**	**1.97**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	804 663	846 099	883 804	920 408	908 832
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	719 620	730 357	749 464	773 260	802 018
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . L	146 930	146 929	147 594	147 777	147 778

5. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m^3/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/L/365/1000	**1.45**	**2.03**	**2,35**	**2.63**	**1.87**
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	804 663	846 099	883 804	920 408	908 832
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	726 480	737 471	757 374	778 740	807 498
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	146 930	146 929	147 594	147 777	147 778

6. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0.00%**(P107.2)**

	2012	2013	2014	2015	2016
Longueur totale du réseau (ml)	146 930	146 929	147 594	147 777	147 778
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	0	0	0

7. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)f

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007).

Cet indice est estimé à 80% par l'exploitant. Idem 2015

7. Indice d'avancement de la sectorisation

L'indice d'avancement de la sectorisation du réseau est porté pour **l'année 2016 à 40%** par le Conseil Départemental /CATEP (idem 2015). Il correspond à une sectorisation existante. Il est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

IV - INDICATEURS DU SAGE Nappes Profondes

Aujourd'hui, les indicateurs du SAGE Nappes Profondes n'ont plus obligation à être intégrés au rapport. Seuls les indicateurs de l'observatoire de l'eau doivent y figurer. Ce qui est le cas.

V – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	**Exercice 2015**	**Exercice 2016**
Nombre total des branchements	5 473	5 548

2. Montants financiers

	Exercice 2015	**Exercice 2016**
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	132 084 €	53 687
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	**Exercice 2016**
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4. Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 58 775.31 € (58 605.53 € en 2015).

5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € BP 2017 + RAR 2016
Etude diagnostique réseau eau potable	90 000 €
Réparation Château d'eau de Saint Jean d'Illac	380 000 €
Surpresseur du Las	450 000 €
Bassin de décantation – déferiseur à Boulac	50 000 €
Nouveau forage	360 000 €
Divers matériel, mobilier, équipements	50 000 €
Travaux /forages suite diagnostics	50 000 €

VI - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, 362 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0005 €/m^3.
En 2015, 152 € soit 0.0002€/m3.

2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

A l'heure actuelle le Syndicat n'a pas conclu de convention avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement (comme l'article L1115-1-1 du Code Général de collectivités territoriales lui en donne la possibilité).

VII - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 741	14931
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,18€	1.21€
	Indicateurs de performance		
Annexe 1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Annexe 1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84.6%	88.9
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,73m^3/j/km	1,97m^3/j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,63 m^3/j/km	1.87 m^3/j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0002€/m^3	0,0005€/m^3
	Indice d'avancement de la sectorisation	40%	40%

A N N E X E S

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe





LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1er janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³.**

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.

3,15 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés

71,75 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés

0,05 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2016

12,75 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités

3,90 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits

7,75 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

0,65 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales…) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs…) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.

0,50 €
pour la solidarité internationale

7,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information)*

36,70 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 8,40 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 8,00 € de primes de résultat à la performance épuratoire

7,40 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2016

8,20 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, dont 6,70 € pour la solidarité envers les communes rurales

5,10 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

12,00 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

22,30 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.
- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

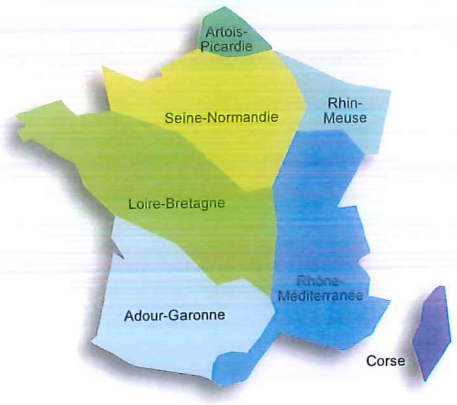
POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

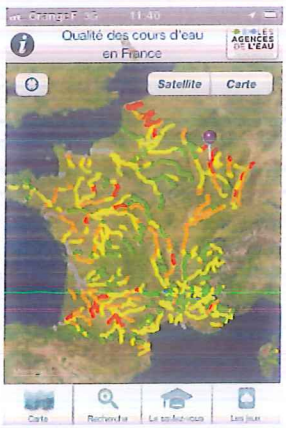
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr

© mars 2017, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.
Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)







La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT JEAN D'ILLAC - MARTIGNAS



RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

SOMMAIRE

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE....3

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI....3
2. DESCRIPTION ET MODE DE GESTION DU SERVICE....3
3. POPULATION DESSERVIE....3
4. NOMBRE D'ABONNES....4
5. VOLUMES FACTURES....4
6. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS....4
7. LINEAIRE DU RESEAU....4
8. IDENTIFICATION DES OUVRAGES D'EPURATION....5
9. UNITE MOBILE DE TRAITEMENT « ACTIFLO »....7
10. LA STATION D'EPURATION : CHAMBRERE....8
11. BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION....8
    11.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration [D 203.0]....*8*
    11.2 Quantité de boues évacuées par les ouvrages d'épurations....*9*
    11.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]....*9*
10. LA STATION D'EPURATION : LA MAISON DE L'EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC....10
11. BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION....10
    11.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration [D 203.0]....*10*
    11.2 Quantité de boues évacuées par les ouvrages d'épurations....*11*
    11.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]....*11*

II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE....11

1. MODALITES DE TARIFICATION DU SERVICE....11
    1.1 La tarification de l'exploitant....*11*
    1.2 La part syndicale....*12*
2. LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT....13
3. MONTANT DES RECETTES LIEES A LA FACTURATION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT....14

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE....14

1. TAUX DE DESSERTE PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES....14
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES....15
3. CONFORMITE REGLEMENTAIRE :....16
    3.1 Collecte des effluents....*16*
    3.2 Surveillance des rejets au milieu naturel....*16*
4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION....16
5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION....16
6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION....17

IV – FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS....18

1. MONTANTS FINANCIERS....18
2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE....18
3. AMORTISSEMENTS....18
4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX....18

V - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P207.0)....19
2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)....19

VI - TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS....20

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal sont :

⇨ Saint Jean d'Illac

⇨ Martignas sur Jalle

2. Description et mode de gestion du service

Le service assuré par notre syndicat concerne la collecte et le traitement des eaux usées.
Le service a été délégué à VEOLIA Eau par contrat d'affermage d'une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2006. La date effective de fin de contrat est prévue au 31 décembre 2017.

Les prestations comprises dans le contrat sont :

- La dépollution
- La gestion clientèle
- Le refoulement
- Le relèvement
- La collecte des eaux usées

Un avenant a été signé le 24 octobre 2008. Il avait pour objet une modification de la rémunération suite à la prise en charge de 3 postes de relèvement et de dépenses relatives au traitement de l'H2S (Sulfure d'Hydrogène) sur 2 des postes existants.

En 2012 un deuxième avenant a été signé suite à la mise à disposition d'une unité de traitement de type « Actiflo » et de la modification de la rémunération du fermier.

En 2013 un avenant a été ajouté et a permis d'intégrer de nouveaux ouvrages et de mettre en place un prix forfaitaire annuel pour l'exploitation d'un poste de relèvement.

En 2014, un quatrième avenant a été signé, intégrant la nouvelle STEP de type membranaire, située avenue de Martignas RD 211 à Saint Jean d'Illac.

3. Population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 14 931 habitants au 31/12/2016 (14 741 au 31/12/2015).

MARTIGNAS SUR JALLE	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 195	7 346	7 326	7 434	7 477	0.6%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 665	2 693	2 714	2 725	2 765	1.5%

Assiette de la redevance (m3)	356 596	322 044	352 566	336 945	329 696	-2.2%
SAINT JEAN D'ILLAC	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	6 951	7 094	7 106	7 307	7 454	2.0%
Nombre d'abonnés (clients) desservis	2 601	2 660	2 781	2 993	3 119	4.2%
Assiette de la redevance (m3)	329 650	315 923	347 908	358 780	368 346	2.7%

4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 884 abonnés au 31/12/2016 (5 718 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
MARTIGNAS-SUR-JALLE	2 725	2 765	1.5%
SAINT-JEAN-D'ILLAC	2 993	3 119	4.2%
TOTAL	**5 718**	**5 884**	**2.9%**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est de 5 916 car il y a 32 installations d'assainissement non collectif, dans des zones d'assainissement collectif.
(5 884 + 32 ANC).
Le taux de desserte 2016 est donc de 99.5%.

5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m^3	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	**695 725**	**698 042**	**0.3%**

6. Autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Il existe un arrêté autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signé par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique pour la blanchisserie de Saint Jean d'Illac.
Il existe également une convention de déversement pour les effluents urbains de Dassault Aviation qui sont raccordés également au réseau d'assainissement.

7. Linéaire du réseau

Au cours de l'exercice, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés. L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

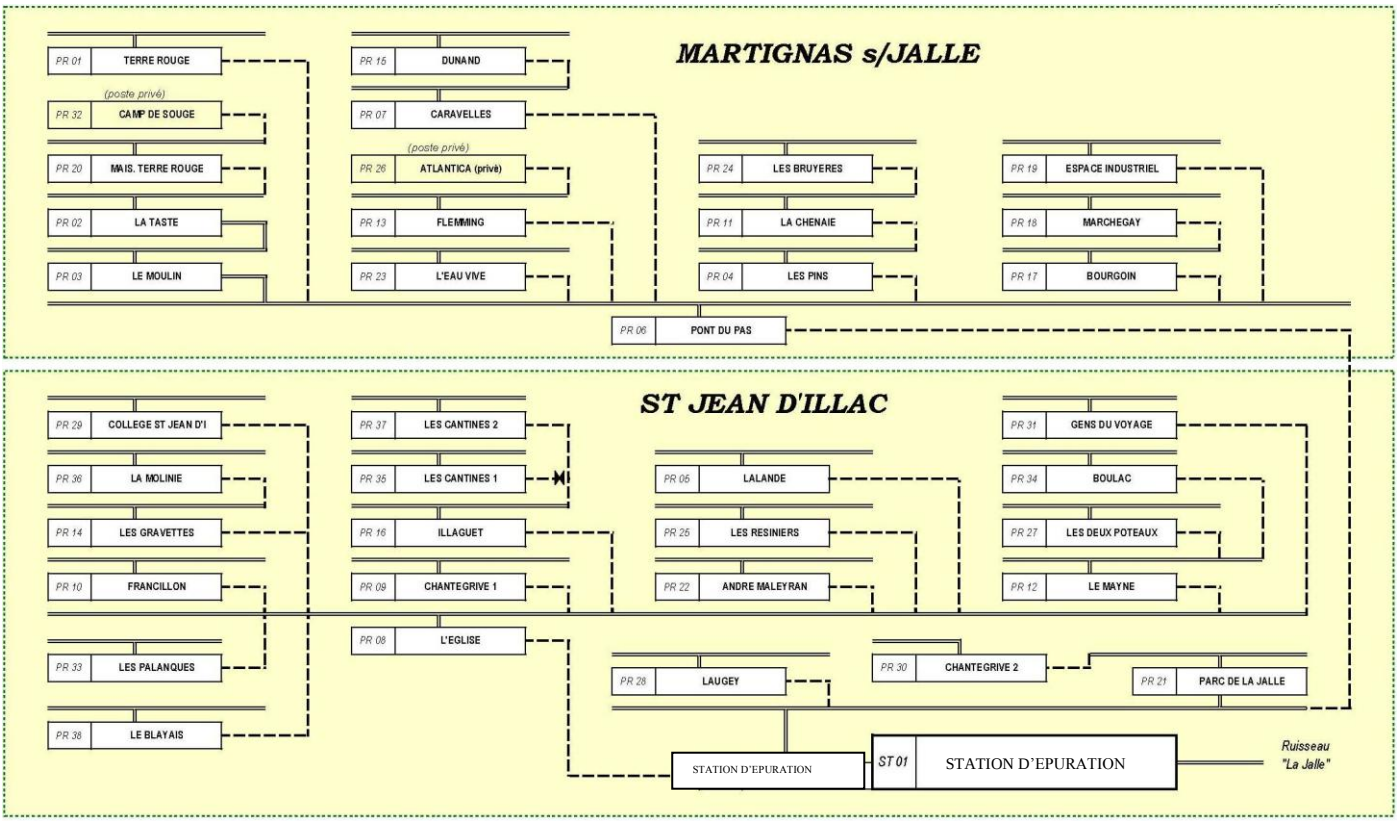
Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 98,182 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Canalisations	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Longueur totale du réseau (km)	98.6	98.6	98.6	98.3	98.2	-0.1%
Canalisations gravitaires (ml)	88 463	88 461	88 463	88 467	86 843	-1.8%
dont eaux usées (séparatif)	88 463	88 461	88 463	88 467	86 843	-1.84%
Canalisations de refoulement (ml)	10 132	10 131	10 132	9 792	11 339	+15.8%
dont eaux usées (séparatif)	10 132	10 131	10 132	9 792	11 339	+15.8%
Branchements	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**N/N-1**
Nombre de branchements eaux usées séparatifs ou unitaires	4702	4 822	4 873	4 964	5026	1.2%
Nombre de branchements eaux pluviales séparatifs	0	0	0	0	0	0

8. Identification des ouvrages d'épuration

Le synoptique du réseau



- Les postes de relèvement :

N°Interne	Nom	Commune	Type	Débit des pompes (m3/h)
PR01	TERRE ROUGE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	20
PR02	LA TASTE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	62
PR03	LE MOULIN	MARTIGNAS	REFOULEMENT	60
PR04	LES PINS	MARTIGNAS	REFOULEMENT	100
PR05	LALANDE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	13
PR06	PONT DU PAS	MARTIGNAS	REFOULEMENT	125
PR07	LES CARAVELLES	MARTIGNAS	REFOULEMENT	30
PR08	L'EGLISE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	120
PR09	CHATEGRIVE 1	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	20
PR10	FRANCILLON	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	50
PR11	LA CHENAIE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	10
PR12	LE MAYNE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	25
PR13	FLEMING	MARTIGNAS	REFOULEMENT	30
PR14	LES GRAVETTES	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	50
PR15	DUNAND	MARTIGNAS	REFOULEMENT	25
PR16	ILLAGUET	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	40
PR17	BOURGOIN	MARTIGNAS	REFOULEMENT	25
PR18	MARCHEGAY	MARTIGNAS	REFOULEMENT	8
PR19	ESPACE INDUSTRIEL	MARTIGNAS	REFOULEMENT	30
PR20	MAISONN TERRE ROUGE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	14
PR21	PARC DE LA JALLE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	15
PR22	ANDRE MALEYRAN	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	20
PR23	L'EAU VIVE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	25
PR24	LES BRUYERES	MARTIGNAS	REFOULEMENT	15
PR25	LES RESINIERS	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	25
PR27	LES DEUX POTEAUX	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	27
PR28	LAUGEY	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	18
PR29	COLLEGE St Jean D'Illac	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	12
PR30	CHANTERIVE 2	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	12
PR31	GENS DU VOYAGE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	10
PR33	LES PALANQUES	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	10
PR34	BOULAC	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	10
PR35	LES CANTINES	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	21
PR36	LA MOLINIE	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	25
PR36	LES CANTINES 2	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	20
PR38	LE BLAYAIS	SAINT JEAN D ILLAC	REFOULEMENT	60
PR39	SAPINETTE	MARTIGNAS	REFOULEMENT	8

9. Unité mobile de traitement « ACTIFLO »

Le délégataire a équipé le déversoir d'orage de la Station d'un système de comptage en avril 2010 pour quantifier les volumes rejetés au milieu sans traitement.

En période des hautes eaux : 13% du débit est rejeté au milieu naturel.

Considérant les chiffres rappelés ci-dessus et afin de préserver le milieu naturel, le syndicat a délibéré le 21 décembre 2011 favorablement pour la mise en place d'une unité de traitement en tête de station d'épuration.

Les travaux consistent à intégrer un décanteur type ACTIFLO en tête de station afin de traiter les excédents de volumes entrants sur la STEP. La mise en service de cette unité a été effective au début de l'année 2012.

Après la mise en service de la nouvelle STEP « MAISON DE L'EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC » l'ACTIFLO a été mis à l'arrêt en juin 2016 et déposé en septembre 2016.

10. Les stations d'épuration :

A : CHAMBRERE

CHIFFRES VEOLIA

STEU N°1 : Station d'épuration de CHAMBRERE -ST JEAN D'ILLAC
Code Sandre de la station : 0533422V002

Caractéristiques générales		
Type de traitement (cf. annexe) :	Biologique / Boues activées / Procédé Biostyr	
Commune d'implantation	Saint Jean d'Illac	
Lieu-dit	Chambrère	
Capacité nominale STEU en EH (1)	10500	
Nombre d'abonnés raccordés	5 884	
Nombre d'habitants raccordés	14 931	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	2100	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	autorisation en date du 19/09/2013	
Milieu récepteur du rejet	Rivière LA JALLE	
Polluant autorisé DBO_5 (mg/l)	Concentration au point de rejet (mg/l) **Normes à respecter**	
	Du 15 juin au 31 octobre	Du 1er novembre au 14 juin
	10	
DCO (mg/l)	78	
MES (mg/l)	16	
NO_{3-} (mg(N)/l)	10	
NO_{2-}(mg(N)/l)	5	
NH_4^+(mg(N)/l)	5	
Pt	1	2
PO_4^{3-}	0.5	1

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

11. Boues issues des ouvrages d'épuration

11.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration [D 203.0]

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2012	2013	2014	2015	2016
Boues produites (Tonnes de MS)	**207.8**	**212.6**	**186.6**	**196.1**	**70.9**
CHAMBRERE	207.8	212.6	186.6	196.1	70.9

11.2 Quantité de boues évacuées par les ouvrages d'épurations

	2012	2013	2014	2015	2016
Boues évacuées (Tonnes de MS)	**207.8**	**212.6**	**186.6**	**196.1**	**70.9**
CHAMBRERE	207.8	212.6	186.6	196.1	70.9

11.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
CHAMBRERE	100	100	100	100	100

B : LA MAISON DE L'EAU

CHIFFRES VEOLIA

STEU N°1 : Station d'épuration LA MAISON DE L'EAU - ST JEAN D'ILLAC
Code Sandre de la station : 0533422V002

Caractéristiques générales	
Type de traitement (cf. annexe) :	Biologique / Boues activées / Procédé Biostyr
Commune d'implantation	Saint Jean d'Illac
Lieu-dit	MAISON DE L'EAU
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	25000
Nombre d'abonnés raccordés	5 884
Nombre d'habitants raccordés	14 931
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	6000

Prescriptions de rejet		
Soumise à	autorisation en date du 27/01/2015	
Milieu récepteur du rejet	Rivière LA JALLE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) **Normes à respecter**	
	Du 15 juin au 31 octobre	Du 1er novembre au 14 juin
DBO_5 (mg/l)	10	
DCO (mg/l)	50	
MES (mg/l)	10	
NO_{3-} (mg(N)/l)	10	
NO_{2-}(mg(N)/l)	5	
NH_4^+(mg(N)/l)	5	
Pt	1	2
PO_4^{3-}	0.5	1

[(1)] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[(2)] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

11. Boues issues des ouvrages d'épuration

11.1 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration [D 203.0]

Cet indicateur permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2012	2013	2014	2015	2016
Boues produites (Tonnes de MS)					**75.4**
MAISON DE L'EAU					75.4

11.2 Quantité de boues évacuées par les ouvrages d'épurations

	2012	2013	2014	2015	2016
Boues évacuées (Tonnes de MS)					**75.4**
MAISON DE L'EAU					75.4

11.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P 206.3]

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)					**100**
MAISON DE L'EAU					100

II - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1. Modalités de tarification du service

1.1 La tarification de l'exploitant

La rémunération du Fermier comprend une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

- **part fixe : 23,84 € H.T./ semestre au 01/01/2017**

- **part proportionnelle**

- **RA1o = de 0 à 500 m3/an** **1,20 € /m^3**
- **RA2o = de 500 à 2 000 m3/an** **1.13 € /m^3**
- **RA3o = au-delà de 2 000 m3/an** **1.12 € /m^3**

Depuis le 1er janvier 2006, la rémunération du fermier est calculée chaque année selon la formule de variation suivante, à l'aide de la dernière valeur des paramètres connus au 1er octobre de l'année n-1 :

$$K = 0{,}15 + 0{,}35\,\frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0{,}08\,\frac{40\text{-}10\text{-}10}{40\text{-}10\text{-}10o} + 0{,}15\,\frac{TP10\text{-}a}{TP10\text{-}ao} + 0{,}27\,\frac{FSD2}{FSD2o}$$

Dans laquelle :

ICHTTS1 : Salaires des industries mécaniques et électriques (charges incluses)

ICHTTS1o : La valeur connue de ICHTTS1 au 1er octobre 2005 = 129,6

40-10-10 : Indice électricité moyenne tension tarif vert A

40-10-10o : La valeur connue de 40-10-10 au 1er octobre 2005 = 103.3

TP 10-a : Indice national du prix des canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux

TP 10-ao : La valeur connue de TP 10-a au 1er octobre 2005 = 105,4

FSD2 : Indice frais et services divers

FSD2o : La valeur connue de FSD2 au 1er octobre 2005 = 103,9

Remarque : en 2016, il y a eu une substitution d'indice concernant l'indice de l'énergie et la transposition déjà effective pourra être contractualisée lors d'un éventuel avenant.

1.2 La part syndicale

La part syndicale comprend également une part fixe et une part proportionnelle au volume consommé.

- La part fixe est de **6,10 € H.T./semestre**
- La part proportionnelle est de : **0,41 € H.T./m3 de 0 à 500 m3**
  0,33 € H.T./m3 de 501 à 2000 m3
  0,25 € H.T./m3 au-delà de 2000 m3

La collectivité a fixé par délibération du 09 octobre 2008 les éléments de tarification de l'exploitant, à l'exception des taxes et redevances, qui relèvent des prérogatives des agences de l'eau et de l'Etat.

Concernant la part syndicale, c'est la délibération du 22 mars 2002 qui fixe les tarifs ci-dessus, qui n'ont donc pas augmenté depuis.

2. La facture d'assainissement (D204.0)

A titre indicatif sur la collectivité, la facture du prix du service de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, par m^3 et pour 120 m^3 établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2016 et au 1er Janvier 2017 est la suivante :

	Qté	Euro				Variation
		01/01/2016		01/01/2017		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	%
Collecte et traitement des eaux usées						
Abonnement						
Abonnement (part distributeur)			47,90		47,68	-0.46 %
Abonnement (part collectivité)			12.20		12.20	0.00 %
Consommation						
Consommation (part distributeur) De 1 à 500 (m3)	120	1.00	120,00	1,2007	144.08	20.07%
Consommation (part collectivité) De 1 à 500 (m3)	120	0.4100	49.20	0.4100	49.20	0.00 %
Total Collecte et traitement des eaux usées			**229.30**		**253.16**	**10.40 %**
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2400	28.80	0.2450	29.40	2.08 %
Total Organismes publics			**28.80**		**29.40**	**2.08 %**

TOTAL HT de la Facture en Euro	**258.10**		**282.56**	**9.48 %**
TAUX DE TVA 10%	25.81		28.26	9.48%
TOTAL TTC de la Facture en Euro	**283.91**		**310.82**	**9.48 %**
Prix TTC du m3	**2.37**		**2.59**	**9.28%**

3. Montant des recettes liées à la facturation du prix de l'assainissement

Recettes de la collectivité :

	2015	2016	Variation N-N-1
Redevance eaux usées	347 855.00	253 982	1.76%
Recettes raccordements PFAC	293 142.27		-19.17%
TOTAL	640 997.27		-8.11%

Recettes de l'exploitant :

RECETTES DE L'EXPLOITANT			
Type de recette	**Exercice 2015 en €**	**Exercice 2016 en €**	**Variation**
Recettes liées à la facturation	**1 099 539**	**1 089 909**	**-0.88%**
Recettes liées aux travaux	59 447	51 212	-13.85%
Produits accessoires	0	1 389	
Total des recettes	**1 158 986**	**1 142 510**	**-1.42%**

III - INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

(Nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.)

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre d'abonnés desservis	5 266	5 353	5 495	5718	5 884	2.9%
Taux de desserte	100	100	100	100	99.5	

2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), la valeur de cet indice **[P202.2]** pour l'année 2016 est de : 72

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2012	2013	2014	2015	2016
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		30	30	72	72

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
Total Parties A et B	45	42
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Total :	120	72

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3. Conformité réglementaire :

3.1 Collecte des effluents

L'indicateur de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 modifié est du ressort de la Police de l'Eau.

Le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte est apprécié par le nombre d'autorisations spécifiques de déversement (ASD) signées par la collectivité.
(D202.) Nombre d'autorisations de déversement.

	2015	2016
Nombre de conventions de déversement (Dassault)	0	1
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement (Blanchisserie)	0	1

3.2 Surveillance des rejets au milieu naturel

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés est détaillé comme suit :

Nombre de points de rejet	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1	1	2
Nombre de trop-pleins de postes de refoulement	5	5	5	5	7

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins « des postes de relèvement ont été initialement mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

4. Conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur est à établir par la Police de l'eau, qui doit les adresser à l'exploitant en vertu de l'art. 17 de l'arrêté du 22 juin 2007. Conformité da la STEP : rapport de contrôle du 21/10/2016, pièce jointe.

5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'un service, au regard des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne ERU. Il **[P205.3]** est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015. La valeur de cet indicateur n'a pas été communiquée à Veolia à la date d'établissement du présent rapport.

En l'absence de réception à la date d'établissement du présent rapport annuel des éléments relatifs à cet indicateur, Veolia présente ci- dessous un indicateur approché, établi à partir des données issues de l'autosurveillance mise en œuvre et des valeurs caractéristiques de référence de la station (CBPO, Qref) à utiliser, établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à dé-

faut manuel d'autosurveillance). Ces valeurs sont rappelées par station dans le tableau ci-dessous.

L'évaluation est réalisée en écartant les bilans correspondant à un débit arrivant à la station (en amont du DTS) au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations, ...).

Les indices suivants mesurent la conformité par rapport à la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 transposant la Directive ERU).

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral
Performance globale du service (%)	**100,00**	**32,84**
ST 01 - CHAMBRERE	100,00	100,00
ST 02 - MAISON DE L'EAU	100,00	0,00

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

La non-conformité de la station de « Maison de l'Eau » est due au dépassement en moyenne du paramètre phosphore : concentration et rendement.
DTG Eté – Période du 15/06 au 31/10/16 :
- Seuil RdtCh_Ptot_MoyAn >95% - Valeur = 83,02%
- Seuil [Ptot_MoyAn] < 1 mg/l - Valeur = 1,56 mg/l

Ce dépassement a été mesuré lors de la phase de mise en service de la station.

6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
ST 01 - CHAMBRERE	100	100	100	100	100
ST 02 - MAISON DE L'EAU					100

IV – FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

1. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 985 921	3 267 415
Montants des subventions en €	126 532	1 031 880
Montants des contributions du budget générales en €	0	

2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 771 621	4 305 428
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	128 544	218 867
	en intérêts	51 541	83 676

3. Amortissements

Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 282 765 €.

4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en au BP 2017 + RAR 2016
Diagnostic réseaux assainissement	250 000
Divers réseaux réhabilitation	200 000
Opération 12 STEP	450 000

V - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a accordé 18 demandes d'abandon de créances.
1002,00 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0001 €/m^3 (0,0003 €/m^3 en 2015).

2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

A l'heure actuelle le Syndicat n'a pas conclu de conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement (comme l'article L1115-1-1 du Code Général de collectivités territoriales lui en donne la possibilité).

VI - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	14 741	14 931
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	1
P203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	196.1	146.3
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,37 €	2.59
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		99.5
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	72	72
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	——	A ce j, pas défini par Police de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	——	A la charge de la Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	——	A la charge de la Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (tonnes de MS)	100	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0003€/m³	0,0001€/m³

⌘⌘⌘⌘

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT JEAN D'ILLAC - MARTIGNAS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 2

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 2
1.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 2
1.3. PRESENTATION DU SERVICE 2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 2

2. **Tarification de l'assainissement et recettes du service 3**

2.1. LES MODALITES DE TARIFICATION 3

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 4

1.Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal sont :

⇨ Saint Jean d'Illac

⇨ Martignas sur Jalle

1.2. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 302 habitants avec 117 installations, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 14 931 habitants.

1.3. Présentation du service

Véolia assure plusieurs missions concernant l'assainissement non collectif.

- Le recensement et l'inventaire de l'existant
- Le contrôle périodique de l'existant (tous les 4ans) : 1 en 2016
- Le contrôle de l'existant lors de la vente d'une maison (sur demande) : 4 en 2016

Lors de la construction d'une nouvelle installation, Véolia réalise un dossier de conception pour l'implantation d'une solution d'assainissement non collectif. Une fois construite, Véolia contrôle l'installation et émet un rapport pour le Syndicat.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.
Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2015	Exercice 2016
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions règlementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Démarré en 2010*	*Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

***Seules 10 installations n'ont jamais été vues, sinon toutes les autres ont été vues au moins une fois.**

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est donc de 110.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Les modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés.

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

DC 196 - Le tarif en 2016 est de 26.29 € TTC par an étalé sur 4 ans, soit 105.16 € TTC par installation. (106.32 € TTC en 2015).

DC 197 – Le montant des recettes provenant des contrôles pour 2016 : 2 783 €

DC 198 – Le montant financier des travaux réalisés pour 2016 : 0 €

3. Indicateurs de performance

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2016
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	80
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	107

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2016 est donc de 74.8%.

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT DE ST JEAN D'ILLAC/MARTIGNAS
Mairie de St Jean d'Illac

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf du mois de juin à seize heures, les membres du Comité syndical, convoqués par les soins de Monsieur le Président, se sont réunis au siège du Syndicat, à la Mairie de St Jean d'Illac, sous la présidence de Hervé SEYVE, Président.

Etaient présents : Hervé SEYVE, Michel VERNEJOUL, Jean-Pierre ALLEMAND, Jean-Luc BODINEAU, Anne BREZILLON, Anne Lise JACQUET

Excusées :

Date de convocation : 16 mai 2017

Le comité a choisi pour secrétaire : Jean-Pierre ALLEMAND

Nombre de syndics :
En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

2017/06/04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget assainissement

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du service assainissement qui fait ressortir un résultat de clôture de + 41 544.45 € (RAR compris).

Monsieur le Président, avant de se retirer de la salle des séances, demande qu'il soit procédé à l'élection du Président de séance et propose la candidature de Jean-Pierre ALLEMAND

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sous la présidence de Jean-Pierre ALLEMAND le Comité vote, à l'unanimité le compte administratif du service assainissement 2016, présenté par Monsieur le Président, absent de la salle des séances au moment du vote.

Pour extrait conforme, le 19 juin 2017

Le Président,

Hervé SEYVE

CA2016 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET ASSAINISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 6
Nombre de membres présents..... 6
Nombre de suffrages exprimés..... 5

VOTES : Pour..... 5
Contre..... 0
Abstentions..... 0

Date de convocation : 16 05 2017

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Illac le 19 06 2017

_____ ,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
Saint-Jean-d'Illac
Martignas-sur-Jalles
Mairie de
Saint-Jean-d'Illac
33127

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Illac le 19 06 2017

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOUL
vice président

Mme BREZILLON

M. ALLEMAND

Mme JACQUET

M. BODINEAU

Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Saint Jean d'Illac le 19 06 2017

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

20003889100020	BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET EAU DE SAINT JEAN

POSTE COMPTABLE : CFP DE PESSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante à voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;

du chapitre pour la section d'investissement.

- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 499 079.66	G 576 574.70	G-A +77 495.04
	Section d'investissement	B 4 973 794.73	H 3 718 035.80	H-B -1 255 758.93

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 245 497.15
	Report en section d'investissement (001)	D	J 28 797.53

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 5 472 874.39	Q = G+H+I+J 4 568 905.18	= Q-P -903 969.21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 83 000.00	L 1 028 513.66
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 83 000.00	= K+L 1 028 513.66

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 499 079.66	= G+I+K 822 071.85	+322 992.19
	Section d'investissement	=B+D+F 5 056 794.73	= H+J+L 4 775 346.99	-281 447.74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 555 874.39	= G+H+I+J+K+L 5 597 418.84	+41 544.45

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E**	**K**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F** 83 000.00	**L** 1 028 513.66
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		470 000.00
1641	Emprunts en euro		470 000.00
Ch. 23	Immobilisations en cours	83 000.00	
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	75 000.00	
232	Immobilisations incorporelles en cours	8 000.00	
Ch. 27	Autres immobilisations financières		95 148.66
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV		95 148.66
Op. 12	TRAVAUX STATION D'EPURATION		463 365.00
13111	Agence de l'eau		242 400.00
1313	Départements		220 965.00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	166 000.00	122 437.43			43 562.57
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00	666.00			1 334.00
Total des dépenses de gestion des services		168 000.00	123 103.43			44 896.57
66	Charges financières	120 000.00	83 676.28			36 323.72
67	Charges exceptionnelles	20 000.00	9 534.00			10 466.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		308 000.00	216 313.71			91 686.29
023	*Virement à la section d'investissement*	338 497.15				
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	300 000.00	282 765.95			17 234.05
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		638 497.15	282 765.95			355 731.20
TOTAL		946 497.15	499 079.66			447 417.49
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	567 000.00	513 659.88			53 340.12
74	Subvention d'exploitation	41 000.00	53 291.96			-12 291.96
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00	7 261.54			-261.54
Total des recettes de gestion des services		615 000.00	574 213.38			40 786.62
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		2 361.32			-2 361.32
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		615 000.00	576 574.70			38 425.30
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	86 000.00				86 000.00
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		86 000.00				86 000.00
TOTAL		701 000.00	576 574.70			124 425.30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		245 497.15				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles		660.00		-660.00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	470 000.00	391 954.03	83 000.00	-4 954.03
	Total des opérations d'équipement	3 710 000.00	3 528 943.67		181 056.33
Total des dépenses d'équipement		4 180 000.00	3 921 557.70	83 000.00	175 442.30
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	255 000.00	218 867.70		36 132.30
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		255 000.00	218 867.70		36 132.30
45...	**Total des opé. pour compte de tiers**				
Total des dépenses réelles d'investissement		4 435 000.00	4 140 425.40	83 000.00	211 574.60
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	86 000.00			86 000.00
041	Opérations patrimoniales	876 443.01	833 369.33		43 073.68
Total des dépenses d'ordre d'investissement		962 443.01	833 369.33		129 073.68
TOTAL		5 397 443.01	4 973 794.73	83 000.00	340 648.28
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 495 244.70	1 031 879.70	463 365.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	470 441.12		470 000.00	441.12
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	179 776.34			179 776.34
Total des recettes d'équipement		2 145 462.16	1 031 879.70	933 365.00	180 217.46
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	1 708 243.16	1 570 020.82	95 148.66	43 073.68
Total des recettes financières		1 708 243.16	1 570 020.82	95 148.66	43 073.68
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers**				
Total des recettes réelles d'investissement		3 853 705.32	2 601 900.52	1 028 513.66	223 291.14
021	*virement de la section d'exploitation*	338 497.15			
040	*Opé. d'ordre de transfert entre les sections*	300 000.00	282 765.95		17 234.05
041	*Opérations patrimoniales*	876 443.01	833 369.33		43 073.68
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 514 940.16	1 116 135.28		398 804.88
TOTAL		5 368 645.48	3 718 035.80	1 028 513.66	622 096.02
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		28 797.53			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Exploitation	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	122 437.43		122 437.43
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variation des stocks*			
65	Autres charges de gestion courante	666.00		666.00
66	Charges financières	83 676.28		83 676.28
67	Charges exceptionnelles	9 534.00		9 534.00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		282 765.95	282 765.95
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
Dépenses d'exploitation - Total		216 313.71	282 765.95	499 079.66

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	499 079.66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	218 867.70		218 867.70
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	3 528 943.67		3 528 943.67
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	660.00		660.00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	391 954.03	179 776.34	571 730.37
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		653 592.99	653 592.99
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciation des immobilisations*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
4581	Total des opérations pour compte de tiers			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		4 140 425.40	833 369.33	4 973 794.73

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 973 794.73

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variations des stocks*			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	513 659.88		513 659.88
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en régie*			
74	Subventions d'exploitation	53 291.96		53 291.96
75	Autres produits de gestion courante	7 261.54		7 261.54
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 361.32		2 361.32
78	Reprises amort., dépréciations et provisions			
79	*Transferts de charges*			
Recettes de exploitation - Total		576 574.70		576 574.70

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	245 497.15

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	822 071.85

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	1 031 879.70		1 031 879.70
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		110.00	110.00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		833 259.33	833 259.33
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	1 570 020.82		1 570 020.82
28	Amortissements des immobilisations		282 765.95	282 765.95
4582	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		2 601 900.52	1 116 135.28	3 718 035.80

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	28 797.53

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 746 833.33

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**166 000.00**	**122 437.43**			**43 562.57**
6132	Locations immobilières	140 000.00	122 136.28			17 863.72
617	Études et recherches	1 000.00	270.00			730.00
618	Divers	17 000.00	31.15			16 968.85
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00				5 000.00
6231	Annonces et insertions	1 000.00				1 000.00
627	Services bancaires et assimilés	2 000.00				2 000.00
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 000.00**	**666.00**			**1 334.00**
6541	Créances admises en non-valeur	2 000.00	666.00			1 334.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+65)		168 000.00	123 103.43			44 896.57
66	**Charges financières (b) (b)**	**120 000.00**	**83 676.28**			**36 323.72**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 000.00	92 179.61			7 820.39
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000.00	-10 473.75			20 473.75
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	10 000.00	1 970.42			8 029.58
67	**Charges exceptionnelles (c) (c)**	**20 000.00**	**9 534.00**			**10 466.00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000.00	9 534.00			10 466.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c		308 000.00	216 313.71			91 686.29
023	***Virement à la section d'investissement***	**338 497.15**				
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**300 000.00**	**282 765.95**			**17 234.05**
6811	*Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell*	300 000.00	282 765.95			17 234.05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		638 497.15	282 765.95			355 731.20
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		638 497.15	282 765.95			355 731.20
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		946 497.15	499 079.66			447 417.49
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 473.75
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-10 473.75

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services,**	**567 000.00**	**513 659.88**			**53 340.12**
704	Travaux	230 000.00	175 899.15			54 100.85
70611	Redevance d'assainissement collectif	337 000.00	337 760.73			-760.73
74	**Subventions d'exploitation**	**41 000.00**	**53 291.96**			**-12 291.96**
741	Primes d'épuration	40 000.00	36 052.00			3 948.00
748	Autres subventions d'exploitation	1 000.00	17 239.96			-16 239.96
75	**Autres produits de gestion courante**	**7 000.00**	**7 261.54**			**-261.54**
758	Produits divers de gestion courante	7 000.00	7 261.54			-261.54
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74+75)		615 000.00	574 213.38			40 786.62
77	**Produits exceptionnels (b)**		**2 361.32**			**-2 361.32**
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 361.32			-2 361.32
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		615 000.00	576 574.70			38 425.30
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	**86 000.00**				**86 000.00**
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta*	86 000.00				86 000.00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		86 000.00				86 000.00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		701 000.00	576 574.70			124 425.30
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		245 497.15				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
21	**Immobilisations corporelles**		**660.00**		**-660.00**
21311	Constructions Bâtiments d'exploitation		660.00		-660.00
23	**Immobilisations en cours**	**470 000.00**	**391 954.03**	**83 000.00**	**-4 954.03**
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	290 000.00	391 954.03	75 000.00	-176 954.03
232	Immobilisations incorporelles en cours	180 000.00		8 000.00	172 000.00
	Op. equ : 12 - TRAVAUX STATION D''EPURATION	**3 710 000.00**	**3 528 943.67**		**181 056.33**
Total des dépenses d'équipement		4 180 000.00	3 921 557.70	83 000.00	175 442.30
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**255 000.00**	**218 867.70**		**36 132.30**
1641	Emprunts en euro	255 000.00	218 867.70		36 132.30
Total des dépenses financières		255 000.00	218 867.70		36 132.30
TOTAL DEPENSES REELLES		4 435 000.00	4 140 425.40	83 000.00	211 574.60
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**86 000.00**			**86 000.00**
	Reprises sur autofinancement antérieur	86 000.00			86 000.00
139111	*Agence de l'eau*	14 000.00			14 000.00
13913	*Départements*	28 000.00			28 000.00
13918	*Subventions d'équipement - Autres*	44 000.00			44 000.00
	Charges transférées				
041	***Opérations patrimoniales***	**876 443.01**	**833 369.33**		**43 073.68**
2313	*Constructions*	179 776.34	179 776.34		
2762	*Créances sur transfert de droits à déduction de TV*	696 666.67	653 592.99		43 073.68
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		962 443.01	833 369.33		129 073.68
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 397 443.01	4 973 794.73	83 000.00	340 648.28
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
13	**Subventions d'investissement**	**1 495 244.70**	**1 031 879.70**	**463 365.00**	
13111	Agence de l'eau	721 867.20	479 467.20	242 400.00	
1313	Départements	773 377.50	552 412.50	220 965.00	
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**470 441.12**		**470 000.00**	**441.12**
1641	Emprunts en euro	470 441.12		470 000.00	441.12
23	**Immobilisations en cours**	**179 776.34**			**179 776.34**
238	Avances commandes immo. incorp.	179 776.34			179 776.34
Total des recettes d'équipement		2 145 462.16	1 031 879.70	933 365.00	180 217.46
27	**Autres immobilisations financières**	**1 708 243.16**	**1 570 020.82**	**95 148.66**	**43 073.68**
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 708 243.16	1 570 020.82	95 148.66	43 073.68
Total des recettes financières		1 708 243.16	1 570 020.82	95 148.66	43 073.68
TOTAL RECETTES REELLES		3 853 705.32	2 601 900.52	1 028 513.66	223 291.14
021	***Virement de la section d'exploitation***	**338 497.15**			
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**300 000.00**	**282 765.95**		**17 234.05**
28031	*Frais d'études*	1 000.00			1 000.00
281311	*Bâtiments d'exploitation*	45 000.00	44 979.49		20.51
281532	*Réseaux d'assainissement*	244 000.00	228 291.88		15 708.12
281562	*Service d'assainissement*	8 000.00	7 760.38		239.62
28188	*Autres*	2 000.00	1 734.20		265.80
Total des prélevements provenant de la section d'exploitation		638 497.15	282 765.95		355 731.20
041	***Opérations patrimoniales***	**876 443.01**	**833 369.33**		**43 073.68**
21311	*Bâtiments d'exploitation*		110.00		-110.00
2313	*Constructions*	696 666.67	588 157.31		108 509.36
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*		65 325.68		-65 325.68
238	*Avances et acomptes versés sur commandes d'immobil*	179 776.34	179 776.34		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 514 940.16	1 116 135.28		398 804.88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		5 368 645.48	3 718 035.80	1 028 513.66	622 096.02
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		28 797.53			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12
LIBELLE : TRAVAUX STATION D''EPURATION

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		3 710 000.00	A 3 528 943.67		181 056.33	B 9 060 669.82
21	Immobilisations corporelles	10 000.00			10 000.00	4 669.95
2111	Terrains nus	10 000.00			10 000.00	1 927.95
21311	Constructions Bâtiments d'exploitation					2 742.00
23	Immobilisations en cours	3 700 000.00	3 528 943.67		171 056.33	9 055 999.87
2313	Immobilisations corporelles en cours/Constructions	3 700 000.00	3 528 943.67		171 056.33	8 917 563.54
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations					138 436.33

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 495 244.70	C 1 031 879.70	463 365.00		D 1 853 460.00
13	Subventions d'investissement	1 495 244.70	1 031 879.70	463 365.00		1 853 460.00
13111	Agence de l'eau	721 867.20	479 467.20	242 400.00		969 600.00
1313	Départements	773 377.50	552 412.50	220 965.00		883 860.00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A -2 497 063.97	D-B -7 207 209.82

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15
LIBELLE : Réhabilitation réseaux, traitement eaux parasites

Art.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations
DEPENSES		430 000.00	A	83 000.00	347 000.00	B 1 193 924.66
23	**Immobilisations en cours**	430 000.00		83 000.00	347 000.00	1 193 924.66
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	250 000.00		75 000.00	175 000.00	1 086 590.46
232	Immobilisations incorporelles en cours	180 000.00		8 000.00	172 000.00	107 334.20

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B -1 193 924.66

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					4 893 281.70		
1641 Emprunts en euro (total)					4 893 281.70		
CO8465	CRCA	21/04/2015	28/04/2015	07/08/2015	2 250 000.00	F	
MON504618EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	02/04/2015	07/04/2015	01/09/2015	2 250 000.00	F	
MPH203653EUR/0207045	CREDIT LOCAL DE FRA	01/12/2007	01/09/2007	01/12/2007	243 281.70	V	
00002185871	C.R.C.A.	19/12/2006	19/12/2006	01/05/2007	150 000.00	F	

Total général					4 893 281.70		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (6615)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
décision	03/03/2016	1 000 000.00	500 000.00	1 970.42		500 000.00
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000.00	500 000.00	1 970.42		500 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat						
	Taux initial		Devise	Périodicité des rembts	Profil d'amortissement	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
	Niveau de taux	Taux actu.					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit							
1641 Emprunts en euro (total)							
00002185871	3.8000	3.8000	EURO	A	X	N	A-1
CO8465	2.0000	2.0000	EURO	T	X	O	A-1
MON504618EUR	2.1000	2.1000	EURO	T	X	N	A-1
MPH203653EUR/0207045	4.9040	4.9040	EURO	T	X	N	A-1
Total général							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N							
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N
164 Emprunts auprès d'établissement de				4 305 428.16				
1641 Emprunts en euro (total)				4 305 428.16				
00002185871	N			59 557.54	5.00	F		3.80
CO8465	N			2 115 000.00	23.50	F		2.00
MON504618EUR	N			2 115 000.00	23.50	F		2.10
MPH203653EUR/0207045	N			15 870.62	0.50	V		4.90
Total général				4 305 428.16				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/N			
	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
164 Emprunts auprès d'établissement de	218 867.70	92 179.61		10 046.25
1641 Emprunts en euro (total)	218 867.70	92 179.61		10 046.25
00002185871	10 635.83	2 667.35		
CO8465	90 000.00	43 907.50		6 345.00
MON504618EUR	90 000.00	45 596.26		3 701.25
MPH203653EUR/0207045	28 231.87	8.50		
Total général	218 867.70	92 179.61		10 046.25

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restand dû au 31/12/N	Type d'indices	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal
Autres type de structures F								
TOTAL F								
TOTAL GENERAL								

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (suite) (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux au 31/12/N	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon capital restant dû
Autres type de structures F						
TOTAL F						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structures Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	4.00					
	100.00					
	4 305 428.16					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur **Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0**	__/__/____

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Aménagement de bâtiments	15	30/03/1922
Linéaire	Matériel informatique	2	30/03/1992
Linéaire	Mobilier de bureau	10	30/03/1992
Linéaire	Réseau assainissement	30	30/03/1992
Linéaire	Station d'épuration	25	30/03/1992

CA2016 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET ASSAINISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		341 000.00	I	218 867.70
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		255 000.00		218 867.70
1641	Emprunts en euro	255 000.00		218 867.70
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		86 000.00		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	86 000.00		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	218 867.70	83 000.00		301 867.70

CA2016 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET ASSAINISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 346 740.31	III 1 852 786.77
Ressources propres externes de l'année (a)		1 708 243.16	1 570 020.82
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	1 708 243.16	1 570 020.82
Ressources propres internes de l'année (b)		638 497.15	282 765.95
28 ...	*Amortissement des immobilisations*	300 000.00	282 765.95
28031	Frais d'études	1 000.00	
281311	Bâtiments d'exploitation	45 000.00	44 979.49
281532	Réseaux d'assainissement	244 000.00	228 291.88
281562	Service d'assainissement	8 000.00	7 760.38
28188	Autres	2 000.00	1 734.20
021	*Virement de la section d'exploitation*	338 497.15	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 852 786.77	1 028 513.66	28 797.53		2 910 097.96

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	301 867.70
Ressources propres disponibles	IV	2 910 097.96
Solde	V = IV - II	2 608 230.26

CA2016 BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET ASSAINISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 6 VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents..... Contre.....

Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 15/03/2017

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Illac le 10/04/2017

_____ ,

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Illac le 10/04/2017

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOUL
vice président

Mme BREZILLON

M. ALLEMAND

Mme JACQUET

M. BODINEAU

Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ , et de la publication le _____

A Saint Jean d'Illac le 10/04/2017

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

SOMMAIRE

pages			
	I.Informations générales		
p.1	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du compte administratif		
p.2/3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du compte administratif		
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.12/13	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
p.14	A1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie	*	
p.15/18	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	*	
p.19/20	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	*	
p.21	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	*	
	A1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture		*
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		*
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		*
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		*
p.22	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		*
	A3.2 - Etalement des provisions		*
p.23	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.24	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis		*
	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif		*
	A6 - Etat des charges transférées		*
	A7 - Détails des opération pour le compte de tiers		*
	A8.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		*
	A8.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		*
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		*
	A9.1 - Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		*
	A9.2 -Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		*
	A10 - Etat des travaux en régie		*
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		*
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		*
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		*
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.6 - Etat des autres engagemens donnés		*
	B1.7 - Etat des engagements reçus		*
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		*
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		*
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier		*
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		*
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du spic et des budgets annexes		*
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.25	D - Arrêté et signatures	*	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT DE ST JEAN D'ILLAC/MARTIGNAS
Mairie de St Jean d'Illac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf du mois de juin à seize heures, les membres du Comité syndical, convoqués par les soins de Monsieur le Président, se sont réunis au siège du Syndicat, à la Mairie de St Jean d'Illac, sous la présidence de Hervé SEYVE, Président.

Etaient présents : Hervé SEYVE, Michel VERNEJOUL, Jean-Pierre ALLEMAND, Jean-Luc BODINEAU, Anne BREZILLON, Anne Lise JACQUET

Excusées :

Date de convocation : 16 mai 2017

Le comité a choisi pour secrétaire : Jean-Pierre ALLEMAND

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

Nombre de syndics :
En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

2017/06/03 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget eau

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du **service eau potable** qui fait ressortir un résultat global de clôture de + 82 190.03 € (RAR compris).

Monsieur le Président, avant de se retirer de la salle des séances, demande qu'il soit procédé à l'élection du Président de séance et propose la candidature de Jean-Pierre ALLEMAND

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Sous la présidence de Jean-Pierre ALLEMAND le Comité vote à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du service eau 2016, présenté par Monsieur le Président, absent de la salle au moment du vote.

Pour extrait conforme, le 19 juin 2017

Le Président,

Hervé SEYVE

CA2016 BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET EAU

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 6
Nombre de membres présents..... 6
Nombre de suffrages exprimés..... 5

VOTES : Pour..... 5
Contre..... 0
Abstentions..... 0

Date de convocation : 16/05/2017

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ★ Saint-Jean-d'Illac Martignas-sur-Jalles Mairie de Saint-Jean-d'Illac 33127

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOUL
vice Président

Mme BREZILLON

M. ALLEMAND

Mme JACQUET

M. BODINEAU

Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ , et de la publication le _____

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

20003889100012	**BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC**

POSTE COMPTABLE : CFP DE PESSAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante à voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;

du chapitre pour la section d'investissement.

- sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 149 906.70	G 206 433.12	G-A +56 526.42
	Section d'investissement	B 108 054.84	H 163 668.30	H-B +55 613.46

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d' exploitation (002)	C	I 845 440.11
	Report en section d'investissement (001)	D 39 623.86	J

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	P = A+B+C+D 297 585.40	Q = G+H+I+J 1 215 541.53	= Q-P +917 956.13

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 850 000.00	L 14 233.90
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 850 000.00	= K+L 14 233.90

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 149 906.70	= G+I+K 1 051 873.23	+901 966.53
	Section d'investissement	=B+D+F 997 678.70	= H+J+L 177 902.20	-819 776.50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 147 585.40	= G+H+I+J+K+L 1 229 775.43	+82 190.03

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Chap. /art	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 850 000.00	L 14 233.90
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	100 000.00	
2031	Frais d'études	100 000.00	
Ch. 23	Immobilisations en cours	750 000.00	
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	750 000.00	
Ch. 27	Autres immobilisations financières		14 233.90
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV		14 233.90

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 500.00	11 824.42			15 675.58
012	Charges de personnel et frais assimilés	54 100.00	53 880.05			219.95
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	30 500.00	25 426.92			5 073.08
Total des dépenses de gestion des services		112 100.00	91 131.39			20 968.61
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		112 100.00	91 131.39			20 968.61
023	*Virement à la section d'investissement*	880 474.28				
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	65 000.00	58 775.31			6 224.69
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		945 474.28	58 775.31			886 698.97
TOTAL		1 057 574.28	149 906.70			907 667.58
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	189 400.00	188 967.05			432.95
74	Subvention d'exploitation	10 204.42	10 204.42			
75	Autres produits de gestion courante	7 200.00	7 254.00			-54.00
Total des recettes de gestion des services		206 804.42	206 425.47			378.95
76	Produits financiers	20.00	7.65			12.35
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
Total des recettes réelles d'exploitation		206 824.42	206 433.12			391.30
042	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	5 309.75				5 309.75
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 309.75				5 309.75
TOTAL		212 134.17	206 433.12			5 701.05
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		845 440.11				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	210 000.00	27 939.24	100 000.00	82 060.76
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	297.60		9 702.40
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 053 312.00	64 424.10	750 000.00	238 887.90
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		1 273 312.00	92 660.94	850 000.00	330 651.06
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
45...	**Total des opé. pour compte de tiers**				
Total des dépenses réelles d'investissement		1 273 312.00	92 660.94	850 000.00	330 651.06
040	*Opé. d'ordre de transfert entre sections*	5 309.75			5 309.75
041	Opérations patrimoniales	212 218.67	15 393.90		196 824.77
Total des dépenses d'ordre d'investissement		217 528.42	15 393.90		202 134.52
TOTAL		1 490 840.42	108 054.84	850 000.00	532 785.58
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		39 623.86			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	120 928.80			120 928.80
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		120 928.80			120 928.80
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves	39 623.86	39 623.86		
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières	212 218.67	49 875.23	14 233.90	148 109.54
Total des recettes financières		251 842.53	89 499.09	14 233.90	148 109.54
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers**				
Total des recettes réelles d'investissement		372 771.33	89 499.09	14 233.90	269 038.34
021	*virement de la section d'exploitation*	880 474.28			
040	*Opé. d'ordre de transfert entre les sections*	65 000.00	58 775.31		6 224.69
041	*Opérations patrimoniales*	212 218.67	15 393.90		196 824.77
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 157 692.95	74 169.21		1 083 523.74
TOTAL		1 530 464.28	163 668.30	14 233.90	1 352 562.08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	Exploitation	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 824.42		11 824.42
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 880.05		53 880.05
014	Atténuations de produits			
60	*Achats et variation des stocks*			
65	Autres charges de gestion courante	25 426.92		25 426.92
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		58 775.31	58 775.31
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
Dépenses d'exploitation - Total		91 131.39	58 775.31	149 906.70

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	149 906.70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	27 939.24		27 939.24
21	Immobilisations corporelles	297.60		297.60
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	64 424.10		64 424.10
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières		15 393.90	15 393.90
28	*Amortissements des immobilisations (reprises)*			
29	*Dépréciation des immobilisations*			
39	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
4581	Total des opérations pour compte de tiers			
481	*Charges à répartir sur plusieurs exercices*			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		92 660.94	15 393.90	108 054.84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	39 623.86

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	147 678.70

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	*Achats et variations des stocks*			
70	Ventes produits fabriqués, prestations	188 967.05		188 967.05
71	*Production stockée (ou déstockage)*			
72	*Travaux en régie*			
74	Subventions d'exploitation	10 204.42		10 204.42
75	Autres produits de gestion courante	7 254.00		7 254.00
76	Produits financiers	7.65		7.65
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises amort., dépréciations et provisions			
79	*Transferts de charges*			
Recettes de exploitation - Total		206 433.12		206 433.12

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	845 440.11

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 051 873.23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	*Provisions réglementées et amortissements dérogatoires*			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles		4 656.55	4 656.55
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours		10 737.35	10 737.35
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	49 875.23		49 875.23
28	Amortissements des immobilisations		58 775.31	58 775.31
4582	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		49 875.23	74 169.21	124 044.44

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	39 623.86

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	163 668.30

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	**Charges à caractère général**	**27 500.00**	**11 824.42**			**15 675.58**
6064	Fournitures administratives	500.00	228.87			271.13
6132	Locations immobilières	2 000.00				2 000.00
6156	Maintenance	500.00				500.00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	3 000.00	2 969.64			30.36
618	Divers	10 000.00	6 452.48			3 547.52
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600.00	636.90			-36.90
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000.00				1 000.00
6231	Annonces et insertions	500.00				500.00
6237	Publications	7 000.00				7 000.00
6256	Missions	1 000.00				1 000.00
6257	Réceptions	1 000.00	53.30			946.70
627	Services bancaires et assimilés		1 043.23			-1 043.23
6281	Concours divers (cotisations)	400.00	440.00			-40.00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**54 100.00**	**53 880.05**			**219.95**
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		27.49			-27.49
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de		594.54			-594.54
6411	Salaires, appointements, commissions de base	51 000.00	19 964.90			31 035.10
6413	Primes et gratifications	3 000.00	21 284.88			-18 284.88
6451	Cotisations à l'URSSAF		6 112.70			-6 112.70
6453	Cotisations aux caisses de retraites		5 895.54			-5 895.54
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00				100.00
65	**Autres charges de gestion courante**	**30 500.00**	**25 426.92**			**5 073.08**
6531	Indemnités	10 000.00	9 877.32			122.68
6532	Frais de mission	1 000.00				1 000.00
6533	Cotisations de retraite	800.00	506.56			293.44
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 700.00				2 700.00
658	Charges diverses de gestion courante	16 000.00	15 043.04			956.96
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		112 100.00	91 131.39			20 968.61
023	***Virement à la section d'investissement***	**880 474.28**				
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**65 000.00**	**58 775.31**			**6 224.69**
6811	*Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell*	65 000.00	58 775.31			6 224.69
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		945 474.28	58 775.31			886 698.97
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		945 474.28	58 775.31			886 698.97
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 057 574.28	149 906.70			907 667.58
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
70	**Ventes de produits fabriqués, prestations de services,**	**189 400.00**	**188 967.05**			**432.95**
7068	Autres prestations de services	187 000.00	187 675.05			-675.05
7083	Locations diverses	2 400.00	1 292.00			1 108.00
74	**Subventions d'exploitation**	**10 204.42**	**10 204.42**			
748	Autres subventions d'exploitation	10 204.42	10 204.42			
75	**Autres produits de gestion courante**	**7 200.00**	**7 254.00**			**-54.00**
758	Produits divers de gestion courante	7 200.00	7 254.00			-54.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(74+75)		206 804.42	206 425.47			378.95
76	**Produits financiers (b)**	**20.00**	**7.65**			**12.35**
761	Produits de participations	20.00	7.65			12.35
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		206 824.42	206 433.12			391.30
042	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**5 309.75**				**5 309.75**
777	*Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta*	4 992.23				4 992.23
7811	*Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelle*	317.52				317.52
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 309.75				5 309.75
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		212 134.17	206 433.12			5 701.05
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		845 440.11				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
20	**Immobilisations incorporelles**	**210 000.00**	**27 939.24**	**100 000.00**	**82 060.76**
2031	Frais d'études	210 000.00	27 939.24	100 000.00	82 060.76
21	**Immobilisations corporelles**	**10 000.00**	**297.60**		**9 702.40**
2183	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition	10 000.00			10 000.00
2184	Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition		297.60		-297.60
23	**Immobilisations en cours**	**1 053 312.00**	**64 424.10**	**750 000.00**	**238 887.90**
2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	1 053 312.00	64 424.10	750 000.00	238 887.90
	Total des dépenses d'équipement	1 273 312.00	92 660.94	850 000.00	330 651.06
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 273 312.00	92 660.94	850 000.00	330 651.06
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**5 309.75**			**5 309.75**
	Reprises sur autofinancement antérieur	5 309.75			5 309.75
139111	*Agence de l'eau*	121.96			121.96
139118	*Autres*	209.60			209.60
13913	*Départements*	4 381.69			4 381.69
13918	*Subventions d'équipement - Autres*	278.98			278.98
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	317.52			317.52
	Charges transférées				
041	***Opérations patrimoniales***	**212 218.67**	**15 393.90**		**196 824.77**
2762	*Créances sur transfert de droits à déduction de TV*	212 218.67	15 393.90		196 824.77
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	217 528.42	15 393.90		202 134.52
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 490 840.42	108 054.84	850 000.00	532 785.58
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	39 623.86			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**120 928.80**			**120 928.80**
1641	Emprunts en euro	120 928.80			120 928.80
Total des recettes d'équipement		120 928.80			120 928.80
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**39 623.86**	**39 623.86**		
1068	Autres réserves	39 623.86	39 623.86		
27	**Autres immobilisations financières**	**212 218.67**	**49 875.23**	**14 233.90**	**148 109.54**
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	212 218.67	49 875.23	14 233.90	148 109.54
Total des recettes financières		251 842.53	89 499.09	14 233.90	148 109.54
TOTAL RECETTES REELLES		372 771.33	89 499.09	14 233.90	269 038.34
021	***Virement de la section d'exploitation***	**880 474.28**			
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections***	**65 000.00**	**58 775.31**		**6 224.69**
2805	*Concessions et droits similaires, brevets, licence*		717.60		-717.60
281311	*Bâtiments d'exploitation*		11 248.08		-11 248.08
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*		41 357.60		-41 357.60
281561	*Service de distribution d'eau*		1 170.80		-1 170.80
28184	*Mobilier*		104.51		-104.51
28188	*Autres*	65 000.00	4 176.72		60 823.28
Total des prélevements provenant de la section d'exploitation		945 474.28	58 775.31		886 698.97
041	***Opérations patrimoniales***	**212 218.67**	**15 393.90**		**196 824.77**
2031	*Frais d'études*		4 656.55		-4 656.55
2315	*Installations, matériel et outillage techniques*	212 218.67	10 737.35		201 481.32
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 157 692.95	74 169.21		1 083 523.74
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 530 464.28	163 668.30	14 233.90	1 352 562.08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur **Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0**			__/__/____
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiment	15	30/03/1992
Linéaire	Bâtiments durables	30	30/03/1992
Linéaire	Installations traitement eau potable	10	30/03/1992
Linéaire	Matériel informatique	2	30/03/1992
Linéaire	Organes de régulation	5	30/03/1992
Linéaire	Ouvrages de génie civil pour le captage	25	30/03/1992

CA2016 BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET EAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		4 992.23	I
Autres dépenses à déduire des ressources propres (B)		4 992.23	
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	4 992.23	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		850 000.00	39 623.86	889 623.86

CA2016 BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET EAU

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 157 692.95	III	108 650.54
Ressources propres externes de l'année (a)		212 218.67		49 875.23
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	212 218.67		49 875.23
Ressources propres internes de l'année (b)		945 474.28		58 775.31
28 ...	***Amortissement des immobilisations***	65 000.00		58 775.31
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licence			717.60
281311	Bâtiments d'exploitation			11 248.08
281531	Réseaux d'adduction d'eau			41 357.60
281561	Service de distribution d'eau			1 170.80
28184	Mobilier			104.51
28188	Autres	65 000.00		4 176.72
021	***Virement de la section d'exploitation***	880 474.28		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	108 650.54	14 233.90		39 623.86	162 508.30

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**II**	889 623.86
Ressources propres disponibles	**IV**	162 508.30
Solde	**V = IV - II**	-727 115.56

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		1.00	1.00	2.00	2.00		2.00
activité accessoire DGS	A		1.00	1.00	1.00		1.00
secrétaire	C	1.00		1.00	1.00		1.00
FILIERE TECHNIQUE (b)			1.00	1.00	1.00		1.00
activité accessoire resp. technique	A		1.00	1.00	1.00		1.00
TOTAL GENERAL (a+b)		1.00	2.00	3.00	3.00		3.00

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi non permanent						
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et Date Délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
service	assainissement		-			☐

CA2016 BUDGET EAU DE SAINT JEAN D'ILLAC BUDGET EAU

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... 6 VOTES : Pour.....

Nombre de membres présents..... Contre.....

Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 16/05/2017

Présenté par le Président, Hervé SEYVE,

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

le Président,

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

Les membres le comité syndical ,

M. VERNEJOUL
vice Président

Mme BREZILLON

M. ALLEMAND

Mme JACQUET

M. BODINEAU

Certifié exécutoire par le Président, Hervé SEYVE , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Saint Jean d'Illac le 19/06/2017

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I.Informations générales		
p.1	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du compte administratif		
p.2/3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p.4	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
p.5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du compte administratif		
p.8	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
p.9	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
p.10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes	**Jointes**	**Sans objet**
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détails des crédits de trésorerie		*
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		*
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		*
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		*
	A1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture		*
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		*
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		*
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		*
p.12	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	*	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		*
	A3.2 - Etalement des provisions		*
p.13	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	*	
p.14	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	*	
	A5.1.1 et A5.1.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainis		*
	A5.2.1 et A5.2.2 - Etats de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif		*
	A6 - Etat des charges transférées		*
	A7 - Détails des opération pour le compte de tiers		*
	A8.1 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées		*
	A8.2 - Variation des patrimoines (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties		*
	A8.3 - Opérations liées aux cessions		*
	A9.1 - Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		*
	A9.2 -Variation des patrimoines (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		*
	A10 - Etat des travaux en régie		*
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		*
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		*
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		*
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		*
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		*
	B1.6 - Etat des autres engagemens donnés		*
	B1.7 - Etat des engagements reçus		*
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		*
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		*
	C - Autres éléments d'informations		
p.15/16	C1.1 - Etat du personnel	*	
	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la		*
	C2 - Liste des organismes dans lesquels à été pris un engagement financier		*
p.17	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	*	
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du spic et des budgets annexes		*
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
p.18	D - Arrêté et signatures	*	

PREFECTURE GIRONDE
30.06.2017

Tableau de synthèse relatif au prix de l'eau au 1er janvier 2017			
	Tarif BORDEAUX METROPOLE (€ TTC)	**Tarif SIAO Carbon-Blanc sur périmètre Bordeaux Métropole(€ TTC)**	**Tarif SIAEA Saint Jean d'Illac/Martignas sur Jalle (€ TTC)**
Eau potable	2,04	1,84	1,21
Assainissement collectif	1,47	1,47	2,59
TOTAL	**3,51**	**3,31**	**3,80**